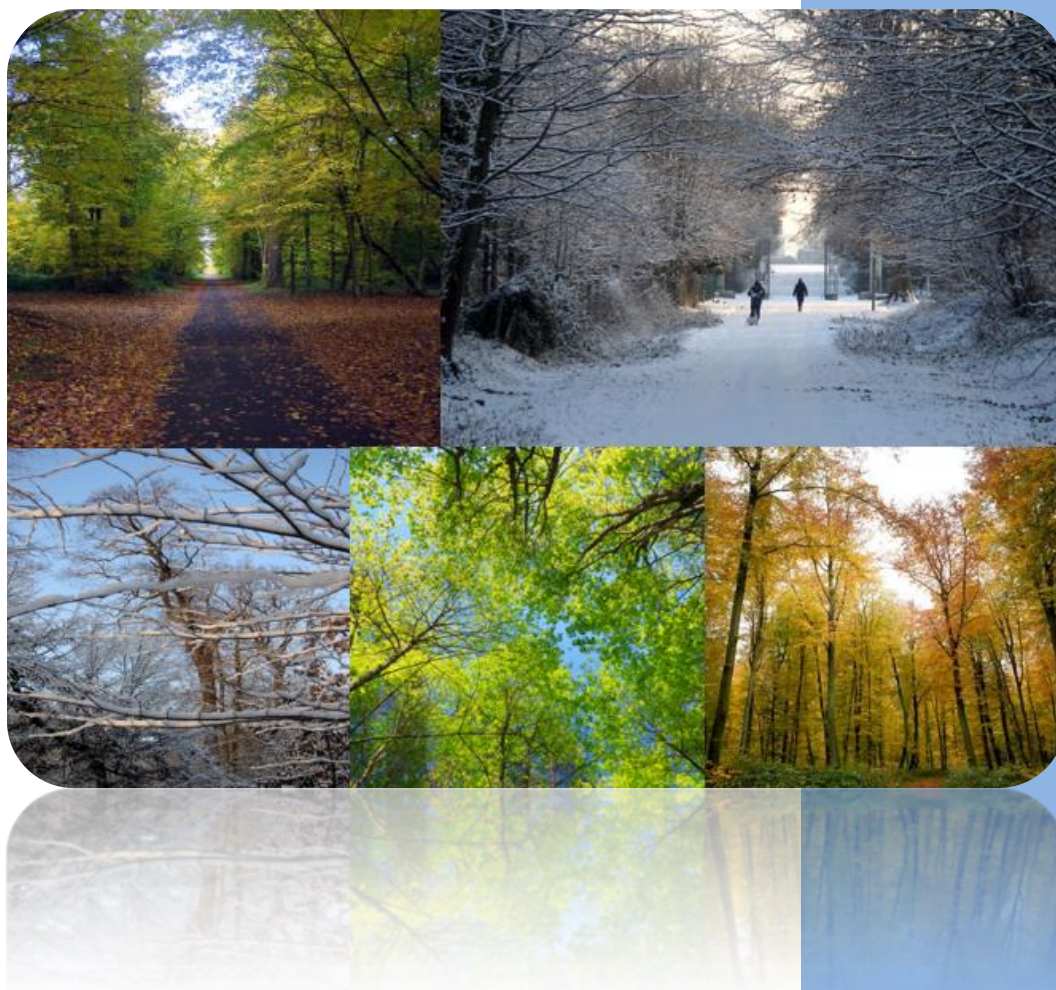




# 2020

## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF



CONSEIL MUNICIPAL  
19 DÉCEMBRE 2019

---

# SOMMAIRE

---

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                                           | <b>3</b>  |
| <b>L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>                                    | <b>5</b>  |
| 1. Fonctionnement                                                             | 5         |
| 2. Investissement                                                             | 6         |
| 3. Total budget primitif                                                      | 7         |
| <b>PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR CHAPITRES</b>                     | <b>8</b>  |
| 1. Fonctionnement                                                             | 8         |
| 2. Investissement                                                             | 10        |
| 3. Les soldes intermédiaires de gestion                                       | 12        |
| 4. Rappel des données d'analyse financière                                    | 13        |
| 5. Solvabilité de la collectivité                                             | 14        |
| 6. Représentation schématique de l'équilibre du budget                        | 15        |
| <b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                                          | <b>16</b> |
| 1. Les opérations                                                             | 17        |
| 2. Crédits hors opérations                                                    | 21        |
| <b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                                          | <b>26</b> |
| <b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                                         | <b>28</b> |
| 1. Évolution des principaux postes par rapport au BP 2019                     | 28        |
| 2. Les charges à caractère général : chapitre 011                             | 30        |
| 3. Les charges de personnel : chapitre 012                                    | 33        |
| 4. Les atténuations de produits : chapitre 014                                | 34        |
| 5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65                           | 34        |
| 6. Charges financières : chapitre 66                                          | 35        |
| 7. Charges exceptionnelles : chapitre 67                                      | 36        |
| <b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                                         | <b>37</b> |
| 1. Évolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2019 : | 37        |
| 2. Produits des services : chapitre 70                                        | 38        |
| 3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73                  | 39        |
| 4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74                     | 41        |
| 5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75                          | 41        |
| 6. Les atténuations de charges : chapitre 013                                 | 42        |
| 7. Produits financiers : chapitre 76                                          | 42        |
| 8. Produits exceptionnels : chapitre 77                                       | 42        |
| 9. Mouvements d'ordre                                                         | 43        |
| <b>BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE</b>                            | <b>44</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL</b>                             | <b>47</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES</b>                                           | <b>49</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE</b>                | <b>51</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX</b>                                       | <b>53</b> |

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE</b>                             | <b>54</b> |
| <b>BUDGETS ANNEXES VOTES ET GERES POUR LE COMPTE DE LA CASGBS</b> | <b>56</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT</b>                             | <b>57</b> |
| <b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>                                  | <b>59</b> |
| <b>CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>          | <b>61</b> |

## BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 21 novembre 2019. Les documents présentés lors de ce débat ont permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2020, dans un contexte incertain, à l'heure des réformes questionnant largement les enjeux liés à la dépense publique et à la fiscalité.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Baisse des charges de fonctionnement,
- Légère hausse de la masse salariale,
- Intégration d'une nouvelle péréquation,
- Politique fiscale harmonisée et stabilisée,
- Maintien global des subventions aux associations,
- Légère progression des recettes des services,
- Niveau soutenu d'investissement,
- Poursuite des prélèvements au titre de la solidarité nationale,
- Maintien et bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- Maintien de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

*Un budget élaboré avec de nombreuses inconnues  
un contexte incertain,  
des réformes fiscales en profondeur qui manquent de clarté et de lisibilité,  
des transferts de compétences incertains,  
des communes qui doivent poursuivre leurs missions auprès des administrés dont les attentes  
ne cessent de s'accroître sans augmenter la fiscalité.*

# L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

## 1. FONCTIONNEMENT

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 62 203 209 €        |
| Dépenses d'ordre | 6 870 063 €         |
| Dépenses totales | <b>69 073 272 €</b> |

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 69 073 272 €        |
| Recettes d'ordre | 0 €                 |
| Recettes totales | <b>69 073 272 €</b> |

En 2019, à  **périmètre égal**  c'est-à-dire hors nouvelle péréquation « amendes de police », la Ville a construit son budget avec une  **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -0,25 %**  sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal et en hausse de +0,24 % en absorbant la nouvelle péréquation « amendes de police ».

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

-0,25 % en dépenses réelles et +0,24 % en incluant les « amendes de police »  
(61,9 M€ hors amendes de police pour 62,06 M€ au BP 2019)

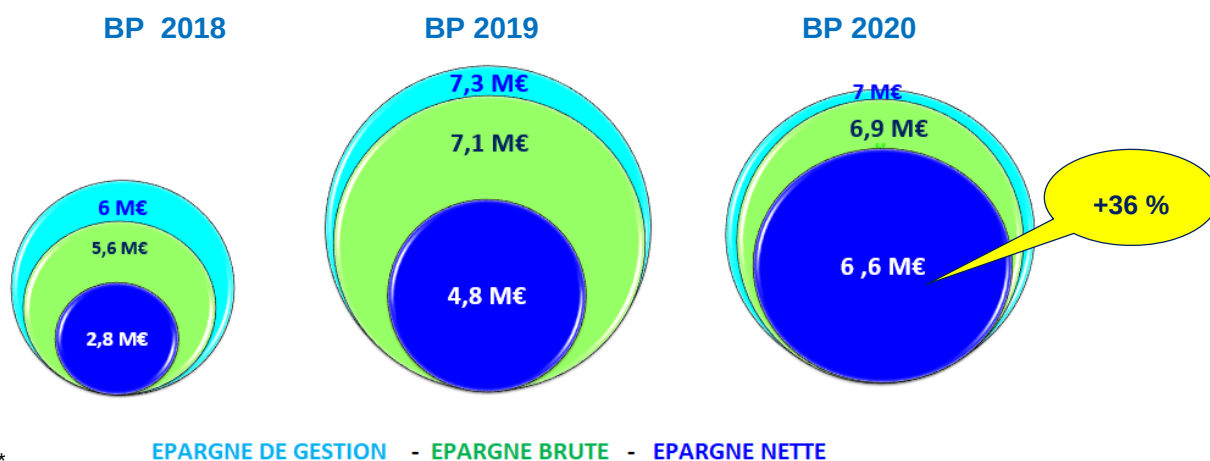
La dynamique des recettes est assurée par le maintien et la bonification de la DGF, l'augmentation des produits des services et par la hausse de produit fiscal découlant de la réévaluation nationale des bases d'impositions par l'État (+0,9%) et leur dynamique propre à notre Ville. L'ensemble de ces variables permettra de compenser le coût de  **la nouvelle politique fiscale de la commune nouvelle votée en 2019 pour 2020**  ainsi que les mesures de gratuité poursuivies en 2020 ou la suppression de la double prise en compte des droits de mutations du territoire de Fourqueux.

-0,06 % en recettes réelles (69,07 M€ pour 69,12 M€ au BP 2019)

Le remboursement volontaire de la dette en 2019 par des recettes exceptionnelles permet d'accroître de façon très significative l'autofinancement, en diminuant notamment l'annuité d'emprunts, et donne une pleine capacité de financement à la Ville.

### *Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion*

En 2020, l'excédent courant<sup>1</sup> de la section de fonctionnement s'établit à 6,9 M€  
L'épargne nette (incluant les charges financières) est en forte progression (+36 %),  
elle passe de 4,8 M€ au BP 2019 à 6,6 M€ au BP 2020



<sup>1</sup> Avant amortissement -> détail des soldes intermédiaires de gestion page 12

## 2. INVESTISSEMENT

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses réelles                  | 14 790 322 €        |
| <i>Dont dépenses d'équipement</i> | <i>14 405 322 €</i> |
| Dépenses d'ordre                  | 2 317 183 €         |
| Dépenses totales                  | <b>17 107 505 €</b> |

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| Recettes réelles                  | 7 920 259 €         |
| <i>Dont recettes d'équipement</i> | <i>2 020 259 €</i>  |
| Recettes d'ordre                  | 9 187 246 €         |
| Recettes totales                  | <b>17 107 505 €</b> |

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2020 est en baisse de -23 % (14,4 M€ contre 18,7 M€ au BP 2019). Le BP 2019 incluait notamment un niveau exceptionnel de travaux de voirie (4M€).

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des projets en cours : la restructuration des groupes scolaires (Bonnenfant), la requalification de l'hypercentre, l'écoquartier de la Lisière Pereire, la montée en puissance du projet de renouvellement urbain du « quartier de l'hôpital », la poursuite des études pour : le Cœur des sources, la rénovation du presbytère et de l'église Sainte Croix, l'extension du cimetière de Fourqueux....

-29,62 % en dépenses réelles (14,79 M€ contre 21,02 M€ au BP 2019)

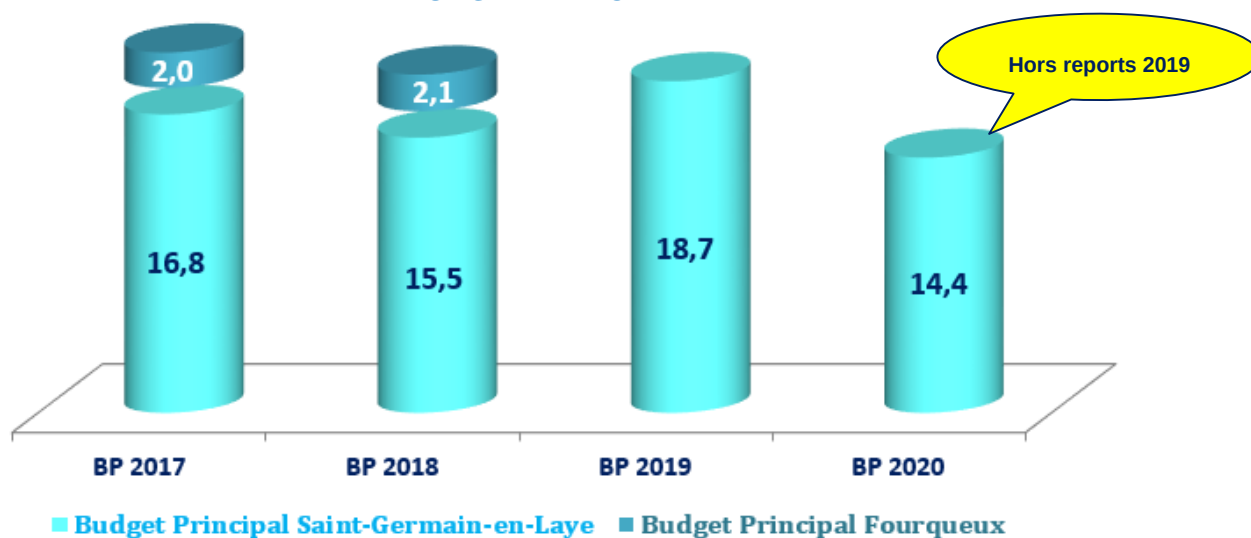
En 2020, hors emprunt les recettes sont en légère baisse essentiellement du fait de l'inscription en baisse des cessions. Par ailleurs, aucun emprunt n'est inscrit au stade du budget primitif.

-43,10 % en recettes réelles (7,92 M€ contre 13,92 M€ au BP 2019)

### *Un niveau d'investissement soutenu*

*Les crédits d'investissement inscrits pour 2020 seront complétés par les reports après le vote du Compte administratif. La Ville consacrera son effort d'investissement notamment à la réhabilitation/extension du groupe scolaire Bonnenfant, à la poursuite de la requalification du centre-ville, à l'opération urbaine du quartier de l'hôpital, à la dernière tranche de travaux sur l'écoquartier de la Lisière Pereire, et aux études des projets structurants engagés : Cœur des sources, Plaine alluviale, extension du cimetière....*

### BUDGET PRINCIPAL



### 3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Hors non affectation des effets commune nouvelle, le total général du budget primitif 2020 est le suivant :

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 76 993 531 €        |
| Dépenses d'ordre | 9 187 246 €         |
| Dépenses totales | <b>86 180 777 €</b> |

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 76 993 531 €        |
| Recettes d'ordre | 9 187 246 €         |
| Recettes totales | <b>86 180 777 €</b> |

#### *Les données clefs du BP 2020*

*Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,  
Une optimisation permanente des recettes,  
Un programme d'investissement toujours ambitieux,  
Une fiscalité harmonisée et en légère baisse.*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2020 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

### 1. FONCTIONNEMENT

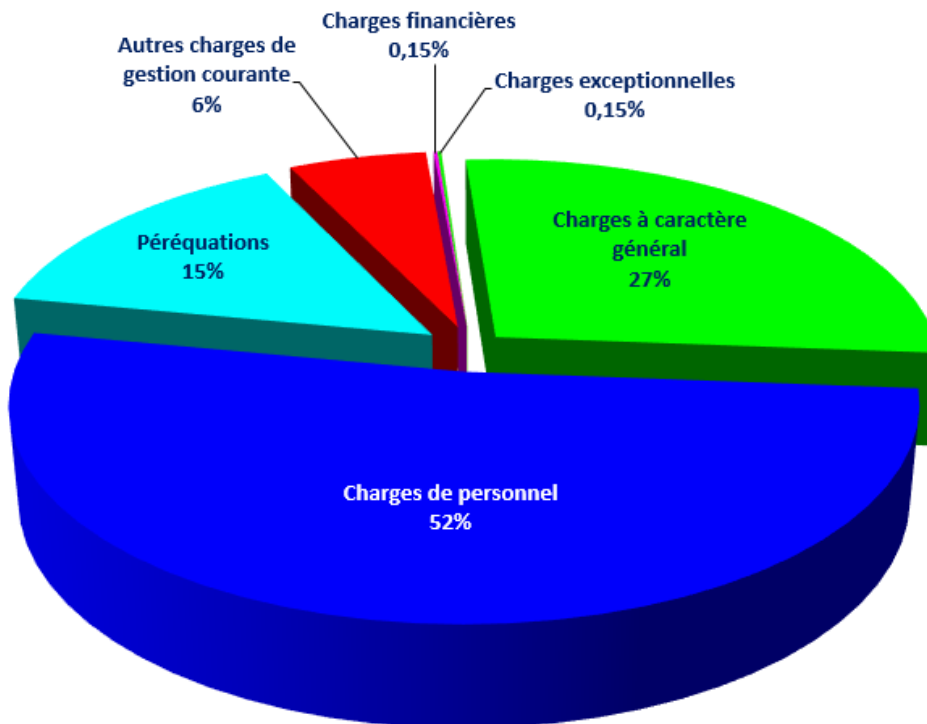
| DEPENSES |                                                                |                     |
|----------|----------------------------------------------------------------|---------------------|
|          | CHAPITRES                                                      | MONTANT             |
| 011      | Charges à caractère général                                    | 16 997 927 €        |
| 012      | Charges de personnel                                           | 32 200 000 €        |
| 014      | Atténuations de produits<br>(FNGIR - FPIC - Amendes de police) | 9 193 245 €         |
| 65       | Autres charges de gestion courante                             | 3 629 172 €         |
| 66       | Charges financières                                            | 91 000 €            |
| 67       | Charges exceptionnelles                                        | 91 865 €            |
| 042      | Dotations aux amortissements                                   | 2 741 643 €         |
| 023      | Virement                                                       | 4 128 420 €         |
|          | <b>Total</b>                                                   | <b>69 073 272 €</b> |

| RECETTES |                                                   |                     |
|----------|---------------------------------------------------|---------------------|
|          | CHAPITRES                                         | MONTANT             |
| 70       | Produits des services                             | 10 994 090 €        |
| 73       | Impôts et taxes                                   | 28 051 300 €        |
| 73       | Fiscalité reversée<br>Attribution de compensation | 17 231 640 €        |
| 74       | Dotations et subventions                          | 9 733 106 €         |
| 75       | Autres produits de gestion courante               | 2 842 636 €         |
| 76       | Produits financiers                               | 6 000 €             |
| 77       | Produits exceptionnels                            | 84 500 €            |
| 013      | Atténuations de charges                           | 130 000 €           |
| 042      | Opérations de transfert entre sections (ordre)    | 0 €                 |
|          | <b>Total</b>                                      | <b>69 073 272 €</b> |

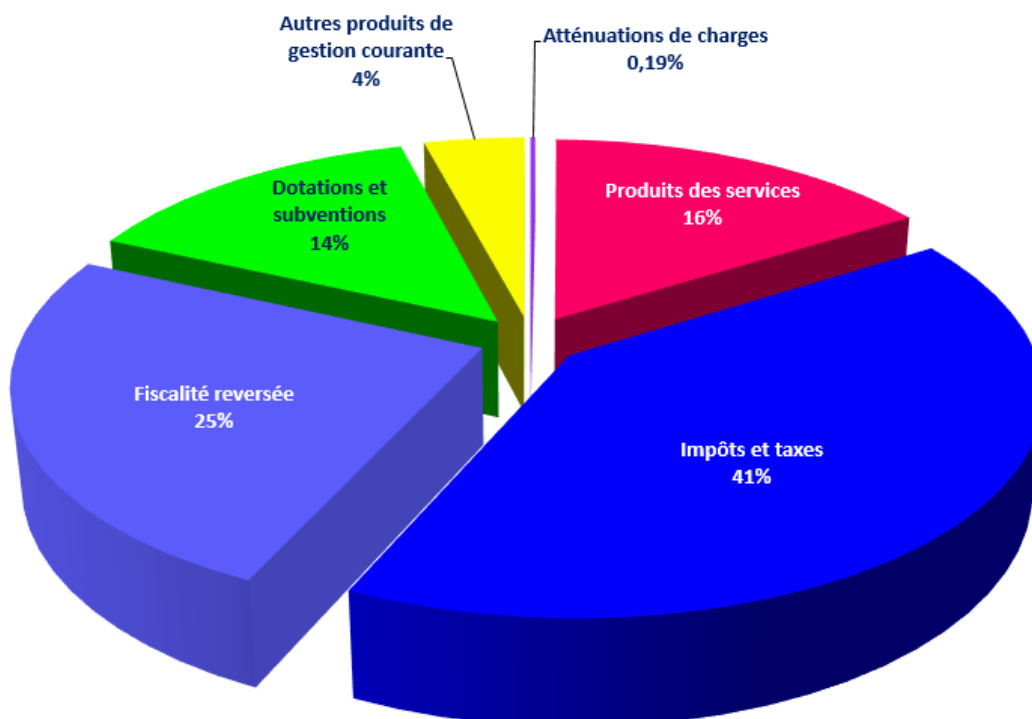


Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2020 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES



## 2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2020 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

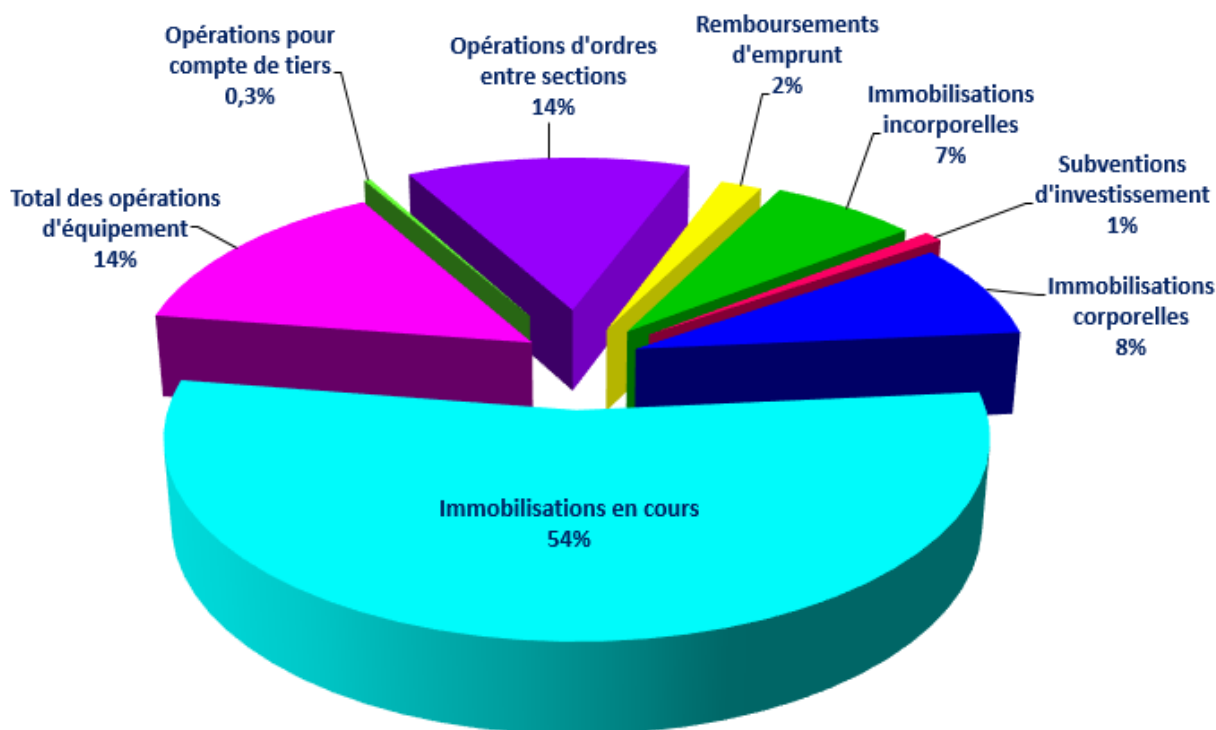
| DEPENSES         |                                   |                     | RECETTES   |                                    |                     |
|------------------|-----------------------------------|---------------------|------------|------------------------------------|---------------------|
|                  | CHAPITRES                         | MONTANT             |            | CHAPITRES                          | MONTANT             |
| 16 et 27         | Remboursement d'emprunts          | 335 000 €           | 10         | Dotations et fonds propres         | 2 810 000 €         |
| 20               | Immobilisations incorporelles     | 1 186 570 €         | 13         | Subventions                        | 2 020 259 €         |
| 204 et 13        | Subventions                       | 156 500 €           | 16         | Emprunts et dettes (y compris 165) | 15 000 €            |
| 21               | Immobilisations corporelles       | 1 399 290 €         | 024        | Cessions                           | 3 025 000 €         |
| 23 et opérations | Total des travaux en cours        | 11 662 962 €        | 45         | Opérations pour compte de tiers    | 50 000 €            |
| 45               | Opérations pour compte de tiers   | 50 000 €            | 021        | Virement                           | 4 128 420 €         |
| 040 et 041       | Opérations d'ordre entre sections | 2 317 183 €         | 040 et 041 | Opérations d'ordre entre sections  | 5 058 826 €         |
|                  | <b>Total</b>                      | <b>17 107 505 €</b> |            | <b>Total</b>                       | <b>17 107 505 €</b> |

Rappel BP 2019 : 21 032 202 €  
dont l'annuité de remboursement d'emprunt de 2 258 000 €

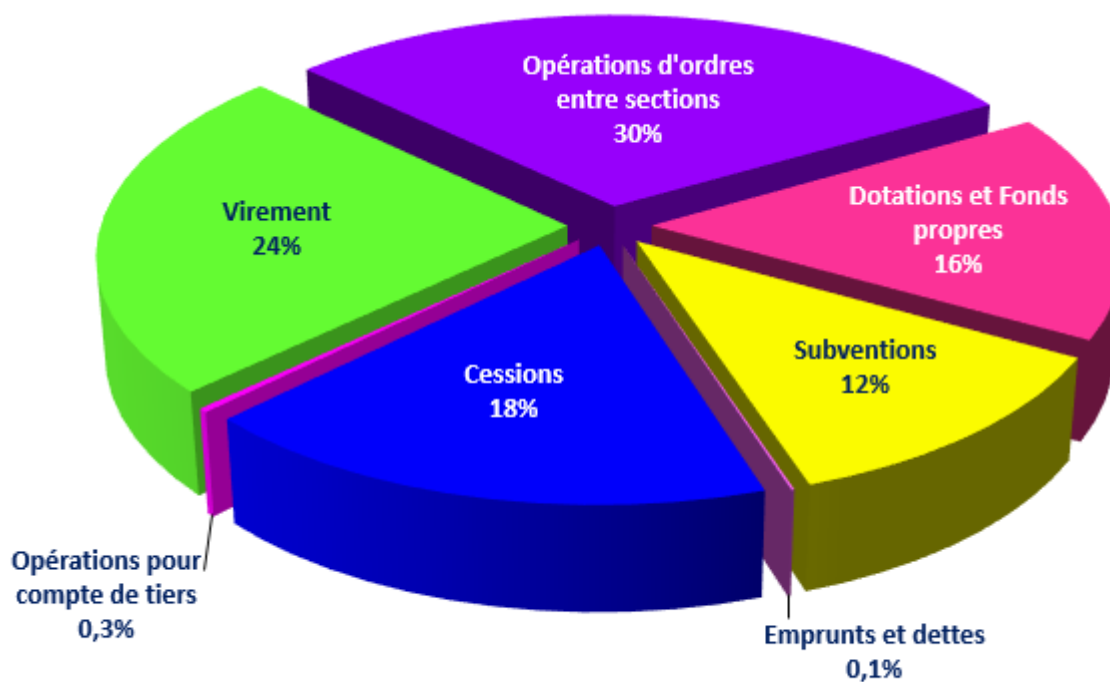
| Dépenses d'équipement                                                               | 2019         | 2020         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
|  | 18 718 940 € | 14 405 322 € |

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2020 de la Ville par chapitres.

## LES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT



### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'explicitier le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec les exercices précédents.

| En M€                                                                             | BP 2019 | BP 2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                                                        | 69.1    | 69.1    |
| Recettes fiscales                                                                 | 28.5    | 28.1    |
| Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF) | 17.2    | 17.2    |
| Autres (hors cessions et dettes)                                                  | 23.4    | 23,8    |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                                                        | 61.8    | 62.1    |
| Charges de personnel (012)                                                        | 32.0    | 32.2    |
| Autres dépenses (hors charges d'intérêts)                                         | 29.8    | 29.9    |
| ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT                                 | 7.3     | 7.0     |
| Charges financières                                                               | 0.3     | 0.1     |
| EPARGNE BRUTE                                                                     | 7.0     | 6.9     |
| Pour information, le virement                                                     | 5.1     | 4.6     |
| Remboursement de la dette en capital                                              | 2.3     | 0.3     |
| ÉPARGNE NETTE (a)                                                                 | 4.8     | 6.6     |

| En M€                        | BP 2019 | BP 2020 |
|------------------------------|---------|---------|
| RECETTES D'INVESTISSEMENT    | 9.3     | 7.9     |
| FCTVA                        | 2.3     | 2.3     |
| Subventions                  | 2.2     | 2.0     |
| Cessions, ventes             | 4.2     | 3.0     |
| Autres                       | 0.6     | 0.6     |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT    | 18.7    | 14.4    |
| Travaux                      | 15.7    | 11.7    |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT (b) | -9.4    | -6.5    |

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel emprunt théorique serait nécessaire en 2020 :

| En M€                        | BP 2019 | BP 2020 |
|------------------------------|---------|---------|
| Épargne nette (a)            | 4.8     | 6.6     |
| Déficit d'investissement (b) | -9.4    | -6.5    |
| BESOIN D'EMPRUNT (a + b)     | 4.6     | 0.1     |

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2020, l'autofinancement de la Ville couvre totalement le déficit d'investissement.

| En M€                                           | BP 2019 | BP 2020 |
|-------------------------------------------------|---------|---------|
| Dettes remboursement en capital (1)             | 2.3     | 0.3     |
| Besoin d'emprunt (2)                            | 4.6     | 0.1     |
| Évolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1) | 2.3     | -0,2    |

#### 4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

|                                      | BP 2019 | BP 2020 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Pour information, le virement        | 5.1     | 4.6     |
| ÉPARGNE DE GESTION                   | 7.3     | 7.0     |
| Charges financières                  | 0.3     | 0.1     |
| ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT      | 7.0     | 6.9     |
| Remboursement de la dette en capital | 2.3     | 0.3     |
| ÉPARGNE NETTE                        | 4.8     | 6.6     |
| BESOIN D'EMPRUNT THEORIQUE           | 4.6     | 0.1     |

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (2,3 M€ pour 2020) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

## 5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

|                                      | BP 2019 | BP 2020  |
|--------------------------------------|---------|----------|
| AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (M€)    | 7.3     | 7.0      |
| TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT  | 10.6 %  | 10.1 %   |
| AUTOFINANCEMENT NET COURANT (M€)     | 4.8     | 6.6      |
| CAPACITE DE DESENDETTEMENT THEORIQUE | 2 ANS   | < 6 MOIS |

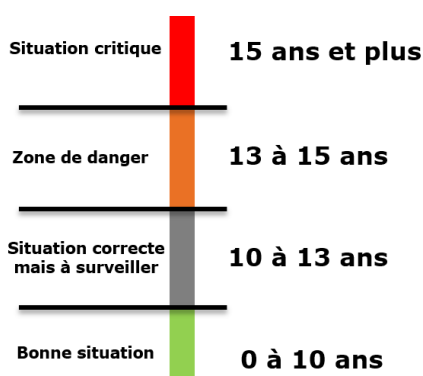
### Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

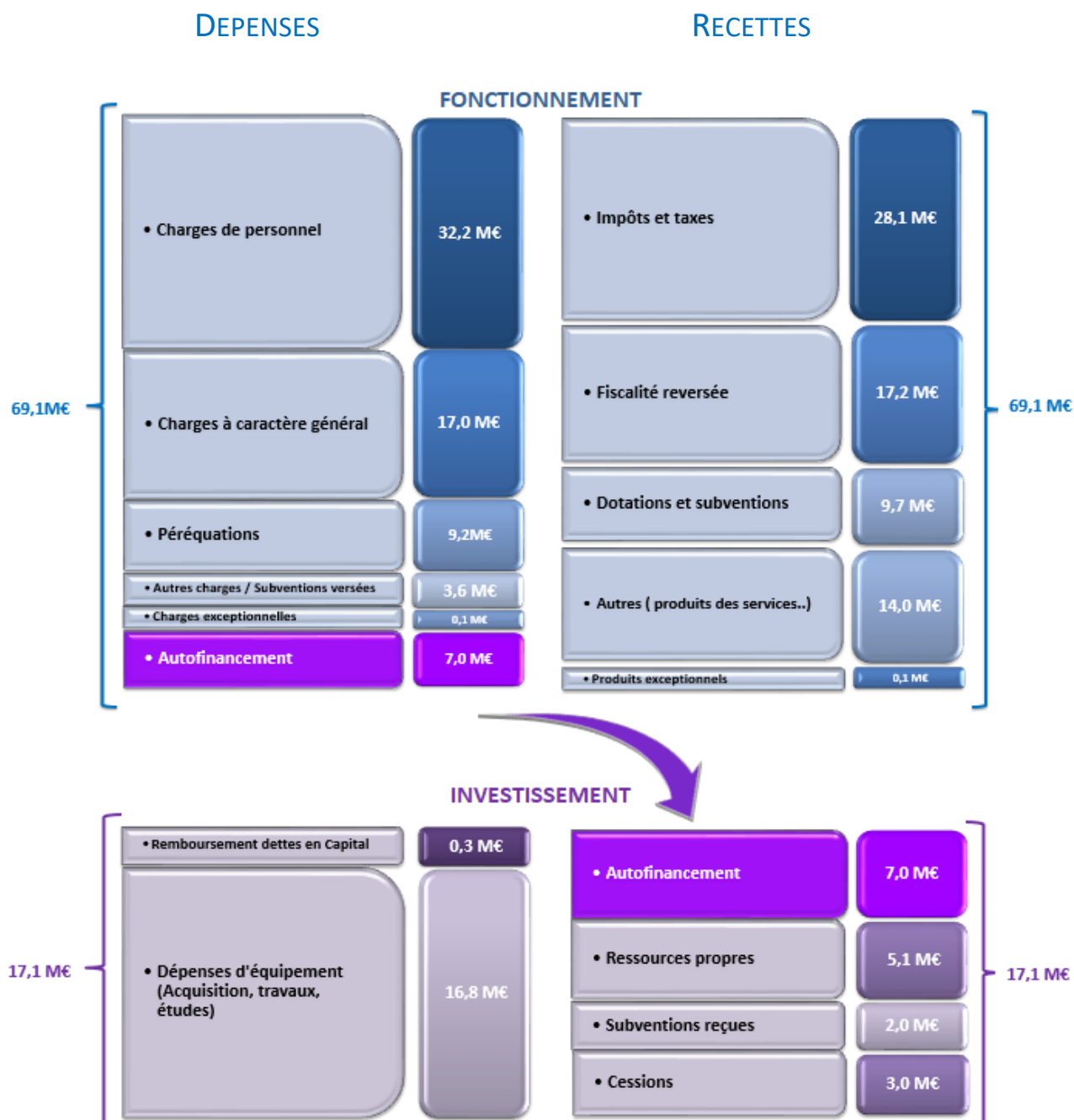
Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre.

L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 13 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque. Ce ratio de solvabilité financière exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.



## 6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET



L'autofinancement est exprimé en valeur brute avant amortissement.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2020 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront.

### OPERATIONS

| Numero Opérations                                             | BP 2019            | BP 2020            |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 45 Le Cœur des Sources                                        | 700 000 €          | 900 000 €          |
| 53 Vidéo protection                                           | 471 000 €          | 390 000 €          |
| 56 Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant              | 1 000 000 €        | 1 000 000 €        |
| 60 Géothermie                                                 | 80 000 €           | 0 €                |
| 1700 Aménagement voies communales de Fourqueux <sup>(1)</sup> | 900 000 €          | 0 €                |
| 1721 Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux           | 100 000 €          | 60 000 €           |
| 1722 Extension du cimetière de Fourqueux                      | 50 000 €           | 40 000 €           |
| 1723 Parc sportif Claude Bocard                               | 250 000 €          | 50 000 €           |
| <b>SOUS TOTAL OPERATIONS</b>                                  | <b>3 551 000 €</b> | <b>2 440 000 €</b> |

### HORS OPERATIONS

| Chapitres                             | BP 2019             | BP 2020             |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 20 Immobilisations incorporelles      | 1 037 900 €         | 1 186 570 €         |
| 204 Subventions d'équipement versées  | 76 500 €            | 156 500 €           |
| 21 Immobilisations corporelles        | 1 869 440 €         | 1 399 290 €         |
| 23 Immobilisations en cours           | 12 184 100 €        | 9 222 962 €         |
| 13 Subventions d'investissement       | 16 000 €            | 0 €                 |
| 16 Emprunts et dettes assimilés       | 2 258 000 €         | 320 000 €           |
| 27 Autres immobilisations financières | 3 000 €             | 15 000 €            |
| 45 Opérations pour compte de tiers    | 20 000 €            | 50 000 €            |
| <b>SOUS TOTAL HORS OPERATIONS</b>     | <b>17 464 940 €</b> | <b>12 350 322 €</b> |

|                                          |                     |                                     |
|------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| <b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>21 015 940 €</b> | <b>14 790 322 €</b><br>Hors reports |
|------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|

*Toujours un niveau soutenu en 2020 qui sera encore renforcé par les reports de 2019*

(1) les travaux de voies communales de Fourqueux seront inscrites désormais dans le budget voirie de la Ville hors opération



## 1. LES OPERATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2020 s'élèvent à 2,44 M€ (contre 3,55 M€ en 2019, soit - 31,29%). Ils se décomposent ainsi :

### **Opération 45 : Le cœur des Sources** → 900 000 € en 2020

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit les études pour la réalisation d'un bâtiment de type multi-équipements accueillant pour une part un nouveau conservatoire de musique, arts dramatiques et danse et d'autre part la restructuration et la rénovation du Cosec existant connecté au récent gymnase des Lavandières (livré fin 2015). Par ailleurs, la Ville, en réponse aux travaux effectués pour le club séniors Louis XIV dans la Villa Eugénie Desoyer au nord du territoire, souhaite équilibrer l'offre de services à destination de ses séniors par la requalification de l'actuel club Berlioz.

Ce projet d'envergure répond à la volonté politique de poser un signal urbain et fonctionnel fort dans les quartiers du sud de la Ville. Ce projet doit être le point d'accroche d'une politique de dynamisation des quartiers et d'ouverture éducative et culturelle.

Ce nouvel équipement public se situera sur la parcelle nommée « Îlot Bel Air » dans le quartier du Bel Air, qui est propriété de la Ville, située entre le boulevard de la Paix et la rue des Lavandières.

Sur ce même îlot est envisagée, par la suite, la reconstruction du groupe scolaire Saint Léger accueillant l'école maternelle Marcel Aymé et l'école élémentaire les Sources.

Les études de maîtrise d'œuvre sont prévues pour 2020 ainsi que des frais de concours pour un montant total de 900 000 €. Il s'agit de produire le programme technique détaillé (PTD) en vue de la consultation des marchés de maîtrise d'œuvre ou de constructeurs (selon le montage d'opération envisagé) en ayant pris soin au préalable de réaliser le préprogramme et les éventuelles faisabilités complémentaires.



| Nature      | BP 2020 |
|-------------|---------|
| 2031 ETUDES | 900 000 |

**Opération 53 : Vidéo protection** → **390 000 € en 2020**

En 2020, les crédits inscrits concernent l'acquisition de 6 caméras supplémentaires

| Nature                                              | BP 2020   |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES               | 20 000 €  |
| 21538 AUTRES RESEAUX                                | 79 000 €  |
| 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE             | 20 000 €  |
| 2188 INSTALLATIONS CORPORELLES                      | 60 000 €  |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE | 211 000 € |

**Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant** → **1 000 000 € en 2020**

L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation de la population liée aux nouvelles opérations d'urbanisme engendrent un besoin plus important de surfaces d'accueil.

De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire. La restructuration du groupe scolaire Bonnenfant va permettre de faire évoluer ce site vers une véritable Cité de l'Enfance en plein cœur de ville qui comportera :

- Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes (+ 2 classes)
- Une école maternelle (227 élèves) : 7 classes (+ 1 classe)
- Un multi-accueil de 22 berceaux.

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant doivent démarrer à l'été 2020.



| Nature             | BP 2020     |
|--------------------|-------------|
| 2313 CONSTRUCTIONS | 1 000 000 € |

**Opération 1721 : Eglise Sainte Croix et Presbytère de Fourqueux****→ 60 000 € en 2020**

La Ville de Fourqueux a désigné un Maitre d'œuvre pour établir un diagnostic technique sur le bâtiment de l'Eglise Sainte Croix classée aux monuments historiques en 1946. Un bureau d'étude associé au maitre d'ouvrage a été désigné également pour un diagnostic des évolutions de fissurations constatées sur des piliers. Cette étude a conduit à réaliser une mesure conservatoire et de sécurité par le confortement d'un des piliers concernés. Par ailleurs, pour étayer ces diagnostics une étude de sol a été réalisée.

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite des études et aux diagnostics préalables à la rénovation de l'Eglise Sainte Croix et du presbytère. Par ailleurs des travaux sur les pilastres vont être réalisés pour 30k€.



| Nature             | BP 2020  |
|--------------------|----------|
| 2031 ETUDES        | 30 000 € |
| 2313 CONSTRUCTIONS | 30 000 € |

**Opération 1722 : Extension du cimetière de Fourqueux****→ 40 000 € en 2020**

Afin de répondre aux obligations réglementaires, l'extension du cimetière est nécessaire. En effet les études menées ces dernières années montrent que le cimetière actuel ne pourra plus accueillir de sépultures dans un futur proche. La Ville a fait l'acquisition le 21 avril 2017 d'un terrain d'une superficie de 3 209 m<sup>2</sup> situé en zone N\* du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation d'un nouveau cimetière.

Ce terrain se situe sur une parcelle faisant anciennement partie du Golf de Fourqueux, laquelle est située juste en face de l'ancien cimetière de l'autre côté de la Rue de Neauphle.

Parallèlement une étude de sol d'avant-projet a été effectuée en juillet 2016 et une définition des besoins a été réalisée par les services.



En 2020, un complément d'études est prévu.



| Nature              | BP 2020  |
|---------------------|----------|
| 2031 FRAIS D'ETUDES | 40 000 € |

**Opération 1723 : Parc sportif Claude Bocard** → 50 000 € en 2020

En 2020, une étude est inscrite afin de définir un schéma directeur de cet équipement.



|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Nature             | <b>BP 2020</b> |
| 2031 ETUDES        | 50 000 €       |
| 2313 CONSTRUCTIONS | 0 €            |

## 2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 11,9 M€ (contre 15,2 M€ en 2019). Les reports de 2019 seront constatés au Compte Administratif et inclus dans le Budget Supplémentaire.

### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ➡ + 14,32 % en 2020

| Nature                                | BP 2019     | BP 2020     |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| 2031 FRAIS D'ETUDES                   | 1 032 900 € | 1 040 720 € |
| 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES | 5 000 €     | 145 850 €   |
| TOTAL                                 | 1 037 900 € | 1 186 570 € |

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études :
  - Patrimoine (527 k€) pour la restructuration de la maison Debussy, des études diverses pour les Ad'ap, des travaux d'économie d'énergie, la rénovation thermique de l'école Schnapper, le remplacement de la climatisation de la salle multimédia et le contrôle d'accès à l'Hôtel de ville, la mise en lumière de l'église, la séparation de la chaufferie du CRD et de la CLEF et l'avant-projet pour la requalification du RDC de la médiathèque du Jardin des Arts,
  - Environnement (190 k€) pour des études pour l'aménagement de la dalle Frontenac, un plan de gestion des espaces verts, une étude Atlas Biodiversité Communale dans le cadre du développement durable et une étude concernant l'aménagement sous le viaduc,
  - Voirie (150 k€) pour des relevés topographiques et des missions CSPS, des études concernant la place de la Grille et l'aménagement des rues Turgot/Bastiat/ Pereire/Palissy, et des missions de maîtrise d'œuvre dans diverses rues ainsi qu'une piste cyclable reliant le giratoire Saint-Léger à l'école Marie-Curie,
  - Urbanisme (60 k€) : étude pré opérationnelle pour le diagnostic des propriétés à risque dans le cadre des périls du centre-ville,
  - Sport (45 k€) pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du terrain de football/hockey au stade ainsi qu'une étude complémentaire pour l'accompagnement des Jeux Olympiques 2024,
  - Culturel (25 k€) Reconstitution numérique en 3D d'une partie détruite du château neuf afin de la proposer en visite numérique à la Micro Folie
  - Mission d'assistance pour l'élaboration d'un programme d'actions stratégiques pour le commerce saint-germanoises 4 k€,
- L'achat et le renouvellement de l'ensemble des logiciels informatiques de la Ville (141 k€),
- La numérisation d'archives (5 K€).



*Afin de permettre des comparaisons correctes, il convient de signaler plusieurs changements de comptabilisation dans le cadre des harmonisations, parfois pour des montants significatifs qui font apparaître des variations artificielles sur certains comptes : les travaux d'investissement de Fourqueux qui passaient très majoritairement en compte 21xx sont désormais comptabilisés en 23xx*

#### **CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES ➡ + 104,58 % en 2020**

| Nature                                                                                     | BP 2019  | BP 2020   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| 204111 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS                                      | 25 000 € | 105 000 € |
| 204182 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS<br>BATIMENTS ET INSTALLATIONS | 50 000 € | 50 000 €  |
| 20422 SUBVENTION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ                                              | 1 500 €  | 1 500 €   |
| TOTAL                                                                                      | 76 500 € | 156 500 € |

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2020, il s'agit de :

- La participation de la Ville aux investissements définis dans le cadre des États généraux de la Forêt (50 K€),
- La participation de la Ville à l'étude réalisée par l'État dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé appelé désormais Site Patrimonial Remarquable (SPR) (90k€),
- La participation de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour la campagne de ravalement de façades du centre-ville (15 k€),
- La participation de la Ville à la restauration historique des archives municipales (1,5 K€).

#### **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ➡ - 25,15 % en 2020**

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

| Nature                                                                          | BP 2019   | BP 2020   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| 2111 & 2115 TERRAINS                                                            | 19 800 €  | 126 400 € |
| 2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES <sup>2</sup> | 866 240 € | 185 000 € |

<sup>2</sup> Changement de comptabilisation entre 2019 et 2020 (voir information plus haut – rubrique Info)

|                                         |             |             |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|
| 2182 MATERIEL DE TRANSPORT              | 149 100 €   | 234 000 €   |
| 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | 334 000 €   | 166 100 €   |
| 2184 MOBILIER                           | 125 961 €   | 148 910 €   |
| 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 374 339 €   | 538 880 €   |
| TOTAL                                   | 1 869 440 € | 1 399 290 € |

Comme indiqué en page précédente dans « Info », la variation importante provient du changement de comptabilisation des inscriptions d'investissements concernant le territoire de Fourqueux ( 609 k€ en 2019 dans ce compte).

Les crédits inscrits en 2020 correspondent notamment à :

- Au renouvellement de véhicules de la Ville (184 k€), d'un utilitaire benne ainsi que le remplacement de 2 bennes pour les véhicules poids lourds (50 k€),
- Divers achats de matériels informatiques et de bureau (166 k€),
- L'achat de places de parking dans le cadre des travaux de requalification de la place Jehan Alain (122 k€),
- L'acquisition de mobiliers urbains (138 k€),
- L'acquisition de mobiliers pour les écoles, les crèches, le centre administratif et dans divers bâtiments (119 k€),
- Les plantations d'arbres (40 k€),
- L'acquisition de totems pour les squares (30 k€),
- L'acquisition de motifs pour Noël 2020 (30 k€),
- L'acquisition de dispositifs de feux piétons pour mise aux normes PMR (30 k€),
- L'acquisition de divers matériels pour les services (16 k€)
- Pour les cimetières, acquisition de 2 modules de columbarium (11 k€),
- L'installation d'une station de chloration pour lutter contre la légionellose au stade (9,5 k€),
- La végétalisation du cimetière de Fourqueux (5 k€),
- L'acquisition de la parcelle Wauthier-Grande Fontaine afin de créer un espace public de 180 m<sup>2</sup> (4 k€),
- La conception et réalisation de 3 panneaux pédagogiques pour le jardin des Eaux (4 k€),

### **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS ➡ - 24,30 % en 2020**

| Nature                                               | BP 2019      | BP 2020     |
|------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| 2313 CONSTRUCTIONS                                   | 935 000 €    | 1 209 500 € |
| 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 11 177 100 € | 7 923 736 € |
| 2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART    | 72 000 €     | 89 726 €    |
| TOTAL                                                | 12 184 100 € | 9 222 962 € |

Pour mémoire : étaient inscrits au BP 2019 dans ce compte un montant important de travaux de voirie (4M€) pour la réfection des rues de Fourqueux, Pologne et Saint-Pierre, ainsi que des travaux lourds d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux (1M€) notamment.

Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour essentiellement :

- Les travaux de rénovation de la voirie (2,2 M€) principalement pour les rues Berteaux, Carnot, Danès de Montardat, Alexandre Dumas, Chemin vert, dernière phase de la rue de Bergette, allée des Vergers, allée des Noisetiers et rue du Panorama, sente de la route des Princesses, le Carrefour du Bel Air et la finalisation du giratoire Saint Léger, ainsi que diverses rues,
- La rénovation du terrain de football au stade de la Colline (800 k€),
- Les travaux sur l'éclairage public comprenant la mise en valeur du paysage par la modification de la couleur de l'éclairage, et les travaux de réhabilitation (440 k€),
- Le remplacement des menuiseries extérieures, des stores de façades, du contrôle d'accès et de la vidéoprotection ainsi que la climatisation de la salle multimédia à l'Hôtel de Ville (429 k€),
- Le réaménagement des rues de l'Hyper centre et le rejointement ou le remplacement des pavés sur la place du marché (400 k€),
- L'aménagement d'une piste cyclable reliant le giratoire Saint-Léger à l'école Marie Curie ainsi que le marquage pour la création double sens des pistes cyclables (310 k€),
- La rénovation de locaux du Centre administratif suite à la réorganisation des services, la continuité du remplacement des stores, la vidéoprotection, et d'installations techniques (266 k€),
- Les travaux d'économie d'énergie dans divers bâtiments (235 K€),
- Le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en conformité électrique au Commissariat de Police (203 k€),
- L'accessibilité et la mise en lumière de l'église Saint Germain (200 k€),
- Les travaux d'aménagement et de requalification du parking Kennedy suite aux travaux du Tram 13 (200 k€),
- L'aménagement de la dalle Frontenac (200 k€),
- La mise en conformité des postes de transformation de la Fête des Loges (167 k€),
- Les travaux de restructuration et installation de la WIFI à la maison natale Debussy (160 k€)
- Les travaux d'Ad'ap dans divers bâtiments (150 k€),
- Les travaux pour la requalification du RDC de la médiathèque du Jardin des Arts (150 k€),
- L'aménagement intérieur du 2<sup>ème</sup> étage et le remplacement de la chaufferie à la mairie déléguée (145 k€),
- Le remplacement de l'éclairage des salles A et B, la rénovation de la salle et l'installation électronique des pistes d'escrime de la salle B au gymnase Schnapper (135 k€),
- La réfection du hall du Théâtre avec le remplacement de la façade vitrée, des portes des issues de secours et des travaux de sécurité (100 k€),
- La réfection de la toiture de l'AGASEC au centre social Saint-Léger (120 k€),
- La mise aux normes PMR des arrêts de bus (106 k€),
- Les travaux d'entretien dans les écoles et les crèches (100 k€),
- Le remplacement des jeux dans les squares (95 k€),
- Le remplacement des clôtures et des portillons au stade Bocard (80 k€),
- Le remplacement du système de sécurité incendie et des stores dans le dortoir des grands à la crèche Barratin (53 k€),
- La transformation du bâtiment logement à l'école des Ecuyers en bureaux pour accueillir les activités du 111 bis rue Léon Désoyer (65 k€),
- La restauration du monument aux morts (60 k€)
- Le remplacement de l'élévateur PMR à la Villa Eugénie Désoyer (50 k€),
- La réfection partielle de la toiture des tennis couverts au stade Georges Lefèvre (50 k€)



- Le ravalement des façades et la réfection du porche de la Chapelle Sainte Anne (50 k€),
- La réfection des allées du cimetière (25 k€),
- La restauration de mobilier ancien à l'Hôtel de Ville (25 k€)
- La réalisation d'un système de télégestion de l'éclairage de la Rampe des Grottes (15 k€),
- L'installation de récupérateurs d'eau au Cimetière (5 k€)
- La restauration des archives (2,5 k€)
- Les travaux de reliure des journaux de Saint-Germain-en-Laye de 2001 à 2018 pour la salle de lecture des archives municipales (2,2 k€)
- Réfection des sanitaires école Ampère, remplacement de la ventilation chaufferie de l'école des Ecuyers, remplacement des luminaires de l'école Passy, remplacement du SSI vétuste de l'école Schnapper (166 k€), traçage cours des écoles (6k€)
- Plan vigipirate : vidéoprotection au CA, installation de visiophones avec alerte attentat et sécurisation des accès à la police municipale (115 k€)

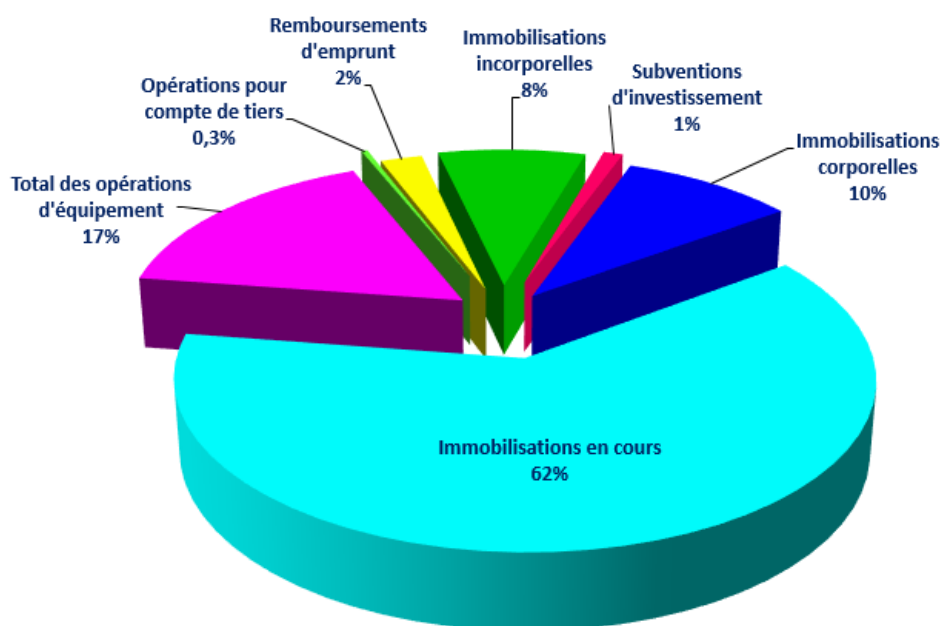
## CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ➡ -85,83 % en 2020

| Nature                               | BP 2019     | BP 2020   |
|--------------------------------------|-------------|-----------|
| 16411 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL     | 2 258 000 € | 305 000 € |
| 165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS |             | 15 000 €  |
| TOTAL                                | 2 258 000 € | 320 000 € |

La Ville a procédé au remboursement anticipé volontaire de 16 emprunts (3 en 2018 et 13 en 2019), et à la renégociation/réaménagement de 7 emprunts.

Une synthèse de la gestion de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 figure pages 35 et 36.

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement (4,6 M€) de la section de fonctionnement et des amortissements (2,3 M€).

| En M€                                          | BP 2019 | BP 2020 | Variation |
|------------------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Virement                                       | 5.148   | 4.128   | - 19,80%  |
| Amortissements                                 | 1.965   | 2.300   | + 17,03%  |
| AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 7.113   | 6.428   | -10,65%   |

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ➡ - 0,35 % en 2020

| Nature                   | BP 2019     | BP 2020     |
|--------------------------|-------------|-------------|
| 10222 F.C.T.V.A.         | 2 320 000 € | 2 310 000 € |
| 10226 TAXE D'AMENAGEMENT | 500 000 €   | 500 000 €   |
| TOTAL                    | 2 820 000€  | 2 810 000 € |

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Le montant du FCTVA inscrit est reconduit à 2,3 M€.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2020, le montant de cette taxe est reconduit pour un montant de 500 k€.

En fonction des livraisons de logements concernant le budget annexe d'aménagement, cette taxe sera réajustée et/ou constatée en 2020.

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ➡ - 8,39 % en 2020

Différentes subventions sont inscrites en 2020 pour un montant total de 2,020 M€ contre 2,205 M€ au BP 2019. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2020 les subventions inscrites proviennent des cofinanceurs suivants :

- Le Conseil Départemental dans le cadre de :
  - l'aide exceptionnelle aux communes de +25 000 habitants (solde du contrat) pour 80 k€
  - Aide aux communes fusionnées (1,87 k€)
- Subvention ANAH pour l'étude de propriétés à risque dans le cadre des périls 40 k€
- Subvention FIPD pour l'achat de 5 gilets pareballes 1 250 €
- Le Département des Yvelines pour les annuités en amortissement de l'agrandissement du centre de secours (30 k€) prévu jusqu'en 2025.

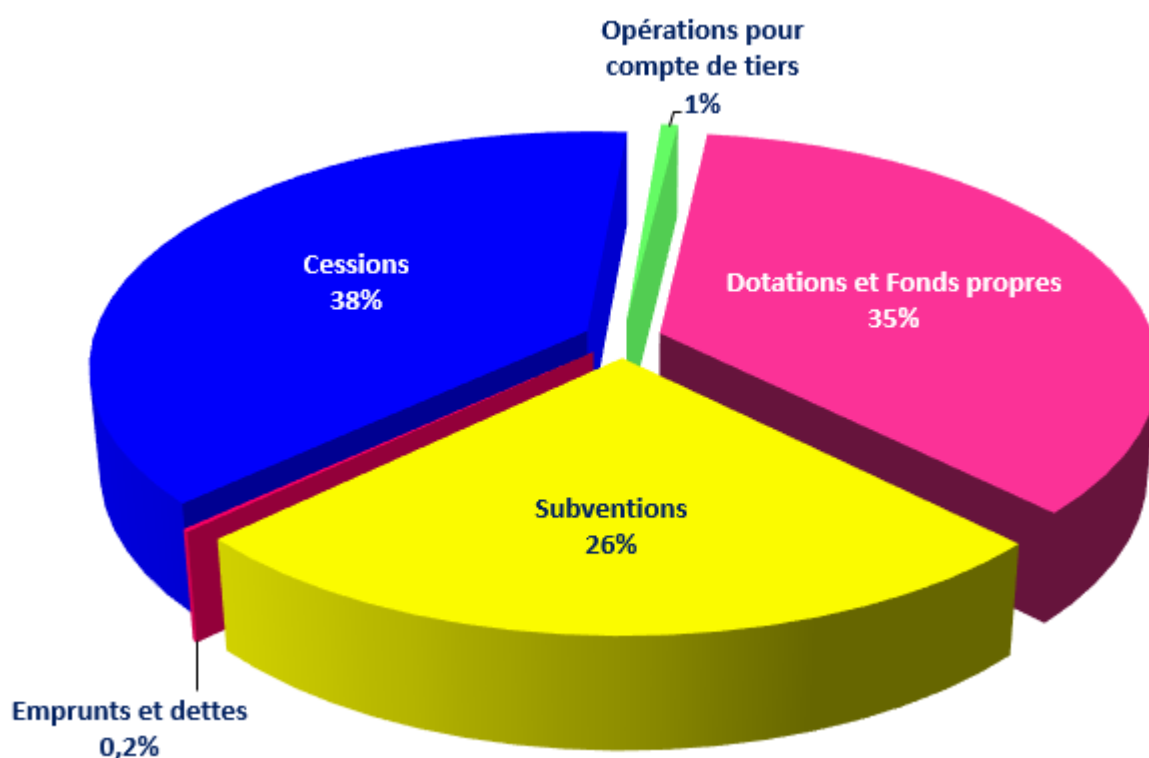
## CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

Au BP 2020 aucun emprunt n'est inscrit, l'autofinancement de la Ville étant suffisant.

## CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS ➡ -28,6 % en 2020

La vente inscrite en 2020 concerne la cession du foncier du Clos de Buzot 2 (3,02 M€) prévue en mars 2020 et la vente du mobilier du Club Berlioz (15 k€).

## REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A périmètre constant, hors nouvelle péréquation subie « amendes de police », les dépenses réelles de l'exercice 2020 **sont en baisse de -0,25 %** par rapport au budget précédent et en hausse de +0,24 % en absorbant la nouvelle péréquation « amendes de police ».

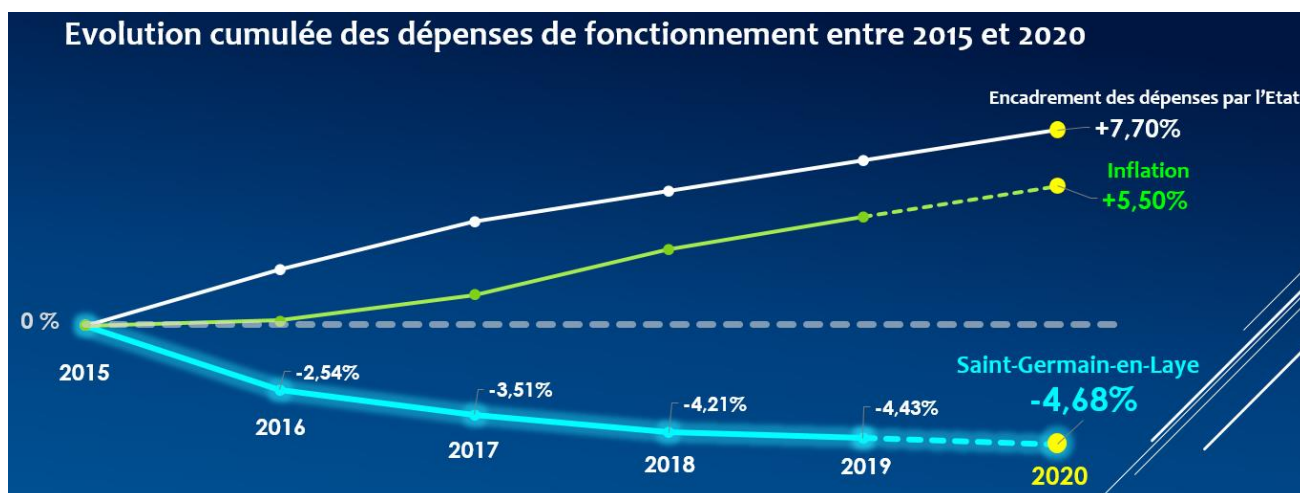
### 1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2019

| En €                                                | BP 2019             | BP 2020             | Évolution<br>BP2020 / BP2019<br>de référence |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------------|
| 011 Charges à caractère général                     | 16 473 261 €        | 16 997 927 €        | + 3,18 %                                     |
| 012 Charges de personnel                            | 32 010 000 €        | 32 200 000 €        | + 0,59 %                                     |
| 65 Autres charges de gestion courante               | 3 684 253 €         | 3 629 172 €         | - 1,50 %                                     |
| <b>SOUS TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>            | <b>52 167 514 €</b> | <b>52 817 099 €</b> | <b>+1,25 %</b>                               |
| 014 Atténuation de produit                          | 8 866 879 €         | 8 893 245 €         | + 0,30%                                      |
| 66 Charges financières                              | 315 526 €           | 91 000 €            | - 71,16 %                                    |
| 67 Charges exceptionnelles                          | 99 499 €            | 91 865 €            | - 7,67 %                                     |
| 022 Dépenses imprévues                              | 607 000 €           | 0 €                 | -100 %                                       |
| <b>DEPENSES REELLES DE<br/>FONCTIONNEMENT</b>       | <b>62 056 418 €</b> | <b>61 903 209 €</b> | <b>-0,25 %</b>                               |
| Nouvelle péréquation « amendes de police »          | 0 €                 | 300 000 €           | + 100 %                                      |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> | <b>62 056 418 €</b> | <b>62 203 209 €</b> | <b>+ 0,24 %</b>                              |

### *Une gestion responsable et toujours plus optimisée,*

Alors que l'Etat fixe un taux de croissance annuel maximum des dépenses de fonctionnement (+2,2 % en 2016, + 1,9 % en 2017 et +1,2 % entre 2018 et 2022) soit une hausse cumulée « permise » sur 5 ans de + 7,7 %, la Ville a baissé ses dépenses sur la même période de **-4,7 %** !

*Le budget de fonctionnement 2020 sera présenté en baisse de - 0,25% (soit -153 k€)*



C'est grâce à une stratégie financière mettant en œuvre des mesures de gestion dans tous les domaines à la recherche de toutes les optimisations possibles, sans toutefois porter atteinte à la qualité de service bien au contraire ni à la pression fiscale (stable depuis 2011), que la Ville de Saint-Germain-en-Laye a atteint ce résultat louable. Au cours des 5 dernières années la Ville aura baissé ses dépenses de -4,7 %, à comparer à la hausse parallèle du coût de la dépense publique « permise » de +7,7%.

### *Une efficience financière dans tous les domaines*

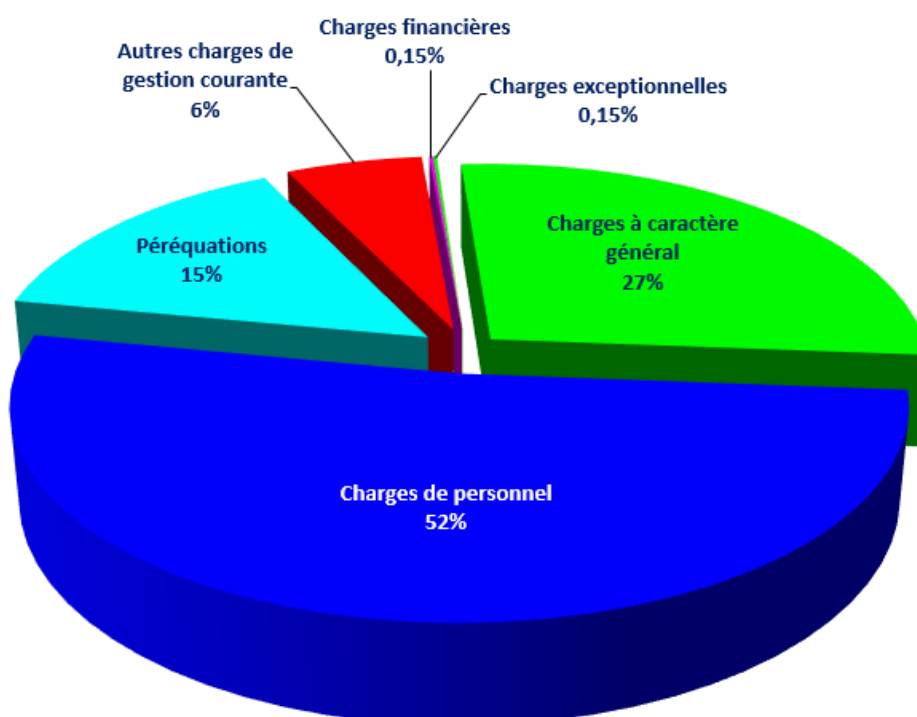
*Revue des politiques publiques communales*

*Chasse active aux subventions*

*Gestion patrimoniale forte*

*Remboursements volontaires de la dette*

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

## 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

| Chapitre 011 ➡ +3,18 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 16,40                                                | 16,47 | 17,00                                                                               |
| Compte Administratif           | 19,06                                                |       |  |

**Le compte 6042** comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.

Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les achats de repas pour 2,99 M€ contre 2,75 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre des repas et l'harmonisation des modes de gestion,
- Les achats de spectacles du théâtre pour 655 k€ contre 645 k€ en 2019,
- Les achats d'animations pour 57 k€ contre 55 k€ en 2019. Cette hausse s'explique par la mise en place de nouveaux ateliers,
- Les achats d'animations diverses pour les centres de loisirs pour 90 k€ contre 84 k€ en 2019.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

| 6042 ➡ + 6,36 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif         | 3,56                                                 | 3,56 | 3,79                                                                                  |
| Compte Administratif    | 3,51                                                 |      |  |

**Le compte 6061** regroupe les dépenses de fluides.

| 6061 ➡ + 2,33 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif         | 1,99                                                 | 1,99 | 2,03                                                                                  |
| Compte Administratif    | 1,78                                                 |      |  |

**Les comptes 6062 à 6068** regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

| 6062 à 6068 ➡ -5,68 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 1,73                                                 | 1,72 | 1,62                                                                                  |
| Compte Administratif          | 1,70                                                 |      |  |

**Les comptes 611** regroupent les contrats de prestations de services et principalement l'entretien de voirie.

- Le nettoyage de la voirie de 910 k€ en 2020 contre 855 k€ en 2019, dont le secteur Pereire.
- La rémunération des exploitants du stationnement de surface fixée contractuellement pour 415 k€ en 2020 contre 370 k€ en 2019 (parc 2 roues et horodateurs).

| 611 ➡ +7,82 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                |
|-----------------------|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif       | 1,92                                                 | 1,67 | 1,80                                                                                |
| Compte Administratif  | 1,85                                                 |      |  |

**Les comptes 613** regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location du parking P2 au Château (320 k€),
- La location du parking 2 roues (30 k€),
- La location d'équipement scénique au théâtre (15 k€),
- La location du local au 9 rue de l'Aurore (28k€) dédié à la maison de projets,
- La location d'un local commercial au 35 rue Franklin (14 k€),
- La location de sanitaires pour le public en augmentation (48 k€).

| 613 ➡ + 5,42 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 0,59                                                 | 0,51 | 0,54                                                                                  |
| Compte Administratif   | 0,48                                                 |      |  |

**Aux comptes 615** sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine dont les principales variations sont :

- Les interventions ponctuelles pour 1,88 M€ en 2020 contre 1,77 M€ en 2019,
- Les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres pour 0,79 M€ en 2020 contre 0,86 M€ en 2019.

| 615 ➡ + 1,75 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 2,33                                                 | 2,63 | 2,67                                                                                  |
| Compte Administratif   | 2,46                                                 |      |  |

**Le compte 623** intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Et notamment depuis courant 2018 les dépenses concernant les fêtes et les cérémonies de la Ville dont le montant passe de 605 k€ en 2019 à 660 k€ en 2020.

En 2020, la hausse de 50 k€ correspond notamment à la prise en compte dès le BP des fêtes Luziennes, de la 3<sup>ème</sup> édition de l'Opéra Plein Air, au renouvellement des récompenses et des médailles aux clubs sportifs ainsi que la dotation au CMJ suite à son élection en 2020.

| 623 ➡ + 5,81 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 0,47                                                 | 0,96 | 1,01                                                                                  |
| Compte Administratif   | 0,96                                                 |      |  |



**Le compte 624** intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs.

La hausse de 91 k€ s'explique par l'augmentation du prix journalier du nouveau marché de transports collectifs d'Ile de France Mobilités ainsi que la refacturation des Pass locaux du fait de la forte augmentation d'utilisation par les seniors.

| 624 ➡ + 33,81 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif         | 0,31                                                 | 0,27 | 0,36                                                                                |
| Compte Administratif    | 0,25                                                 |      |  |

**Le compte 626** correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPEREC.

En 2020, la nouvelle baisse provient du transfert des abonnements téléphoniques des agents de la mairie déléguée de Fourqueux sur le marché de Saint-Germain-en-Laye moins coûteux (-10 k€), de la suppression d'abonnement de lignes téléphoniques pour des portables devenus inutiles et de la diminution du coût des abonnements 4G des tablettes des élus.

| 626 ➡ - 3,10 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 0,28                                                 | 0,27 | 0,26                                                                                  |
| Compte Administratif   | 0,25                                                 |      |  |

**Le compte 628** enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Les frais de nettoyage des locaux sont inscrits pour 622 k€ en 2020 contre 706 k€ en 2019 grâce au nouveau marché dont les prix ont été renégociés.

| 628 ➡ - 9,85 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 0,85                                                 | 0,87 | 0,79                                                                                  |
| Compte Administratif   | 0,78                                                 |      |  |

**Les comptes 63** enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et la taxe sur les aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM.

La hausse constatée en 2020 concerne essentiellement la taxe sur les bureaux et les surfaces de stationnement et sur les logements vacants.

| 63 ➡ + 6,10 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|-----------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif       | 0,84                                                 | 0,49 | 0,52                                                                                  |
| Compte Administratif  | 0,45                                                 |      |  |

### 3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye affirme sa maîtrise des coûts. L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2020 sera en légère augmentation en intégrant :

- ✓ Les mesures générales et catégorielles et notamment l'organisation des élections municipales,
- ✓ L'ajustement du schéma d'emploi tenant compte des réflexions sur l'emploi et l'organisation de la Commune nouvelle,
- ✓ Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : des mesures qui s'imposent à la Ville comme les avancements d'échelon et des mesures visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,
- ✓ Les mesures de politique RH de la Ville intégrant un nouveau volet action sociale important (prévoyance, mutuelle).
- ✓ Les élections municipales (2 tours)

Pour mémoire : les dépenses de personnel directes concernant les budgets annexes sont intégrées dans les dépenses des dits budgets.

| Chapitre 012 ➡ + 0,59% en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 32,18                                                | 32,01 | 32,20                                                                               |
| Compte Administratif           | 31,07                                                |       |  |

En 2020, la répartition de la masse salariale est de 71% pour les titulaires et de 29 % pour les non titulaires.

#### Rémunération des titulaires :

| 64111 à 64118 ➡ + 2,00 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                  |
|----------------------------------|------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                  | 15,57                                                | 15,52 | 15,83                                                                                 |
| Compte Administratif             | 15,30                                                |       |  |

#### Rémunération des non-titulaires :

| 64131 ➡ - 3,75% en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif         | 6,50                                                 | 6,45 | 6,21                                                                                  |
| Compte Administratif    | 6,08                                                 |      |  |

Globalement la masse salariale **tous budgets confondus** de la Ville est en légère hausse (+0,56 %).

| MASSE SALARIALE                                        |                     |                     |                |
|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
|                                                        | 2019                | 2020                | Var 2020/2019  |
| Budget Principal                                       | 32 010 000 €        | 32 200 000 €        | 0,59%          |
| Budget annexe aménagement Lisière Pereire              | 197 000 €           | 85 000 €            | -56,85%        |
| Budget annexe aménagement Quartier Hôpital             | 120 000 €           | 220 000 €           | 83,33%         |
| Budget annexe Locaux commerciaux                       | - €                 | - €                 | -              |
| Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile   | 386 504 €           | 392 671 €           | 1,60%          |
| Budget annexe Fête des Loges                           | 69 000 €            | 67 000 €            | -2,90%         |
| Budget annexe Plaine alluviale                         | - €                 | - €                 | -              |
| <b>Total du budget de la Ville</b>                     | <b>32 782 504 €</b> | <b>32 964 671 €</b> | <b>0,56%</b>   |
| Budget annexe Assainissement                           | 85 000 €            | 65 000 €            | -23,53%        |
| Budget annexe Eau potable                              | 22 000 €            | 23 000 €            | 4,55%          |
| <b>Total budgets gérés pour le compte de la CASGBS</b> | <b>107 000 €</b>    | <b>88 000 €</b>     | <b>-17,76%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>32 889 504 €</b> | <b>33 052 671 €</b> | <b>0,50%</b>   |



#### 4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Jusqu'en 2018, la Ville était contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.

Depuis 2019, la Ville se voit imposer une nouvelle péréquation surprise « **amendes de police** » suite à la dépenalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées, sur ce Fonds du produit des amendes de police, à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France

| Chapitre 014 ➡ +3,68 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 8,75                                                 | 8,87 | 9,19                                                                                |
| Compte Administratif           | 8,85                                                 |      |  |

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€.

Concernant le FPIC, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2020 un montant du FPIC équivalent.

Il en est de même pour la nouvelle péréquation « amendes de police » qui est inscrite à hauteur du montant subi en 2019 (300 k€) qui sera ajusté le cas échéant en BS en fonction de la notification officielle.

Du fait de la création de la commune nouvelle, en ce qui concerne la pénalité SRU, la Ville ne sera pas concernée par cette contribution en 2020.

*Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville,  
soit 14,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

#### 5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

| Chapitre 65 ➡ - 1,50 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 3,71                                                 | 3,68 | 3,63                                                                                  |
| Compte Administratif           | 4,13                                                 |      |  |

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (500 k€),
- Les subventions aux associations (1,67 M€) dont la CLEF (530 k€), la Soucoupe (385 k€) et le Centre social Saint Léger (291 k€), les Etats généraux de la Forêt (30 k€). L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.
- Les crédits consacrés aux écoles privées (230 k€),
- Les subventions versées aux délégataires :
  - o Pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 346 k€ à 348 k€ en 2020,
  - o Pour la crèche Gramont maintenue au niveau de 2019 (174 k€),
  - o Pour la crèche de la Lisière Pereire de 109 k€ à 113 k€ en 2020,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Fête des Loges (40 k€),
- La participation aux eaux pluviales d'assainissement (60 k€). Il est à noter que si le transfert de la compétence « eau pluviale » est effectif en 2020, un ajustement en décision modificative pourrait être nécessaire le cas échéant après travaux de la CLECT.

On retrouve dans ce chapitre, également :

- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 365 k€,
- Les créances admises en non-valeur (35 k€) ou éteintes (55 k€). Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

## 6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

| Chapitre 66 ➡ -71,16 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 0,47                                                 | 0,32 | 0,09                                                                                |
| Compte Administratif           | 0,64                                                 |      |  |

Suite aux remboursements anticipés volontaires effectués en 2018 et 2019 et à la renégociation des taux des emprunts restant de la commune historique de Fourqueux, les charges d'intérêts sont en très forte baisse depuis 2018 (-370 k€).

|                                            | BP 2019    | BP 2020     |
|--------------------------------------------|------------|-------------|
| <b>Capital restant dû</b>                  | 14 011 721 | 4 418 574 € |
| <b>Annuité en capital</b>                  | 2 258 000  | 284 892 €   |
| <b>Annuité en intérêt</b>                  | 280 526    | 50 884 €    |
| <b>Annuité totale</b>                      | 2 538 526  | 335 726 €   |
| <b>Ratio de désendettement<sup>3</sup></b> | 1,8 ans    | < 6 mois    |

-82 %

Il est à noter que le ratio de désendettement des communes de plus de 10 000 habitants était de 5,7 ans en 2017

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la **dette du budget principal** de la Ville s'établit à 4,42 M€ (contre 14 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 19,7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018) avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 8 emprunts (issus de la Ville historique de Fourqueux),
- 63 % en taux fixe, 37 % en taux variable indexé sur le livret A,
- Un taux moyen de 0,82 % contre 2,21 % en 2019,
- La durée résiduelle est de 16 ans et 4 mois,
- 16 emprunts remboursés par anticipation (3 en 2018 et 13 en 2019).
- Le taux de 4 emprunts Crédit Agricole a été renégocié à 0,49 % au lieu des taux suivants (3,25 % - 3,61 % - 3,70 % - 3,25 %),
- Le taux de 3 emprunts SFIL a été renégocié à 0,23% au lieu des taux suivants (4,31 % - 4,31 % - 3,61 %)
- L'emprunt concernant l'acquisition des locaux commerciaux de Fourqueux a été transféré sur le budget annexe correspondant.

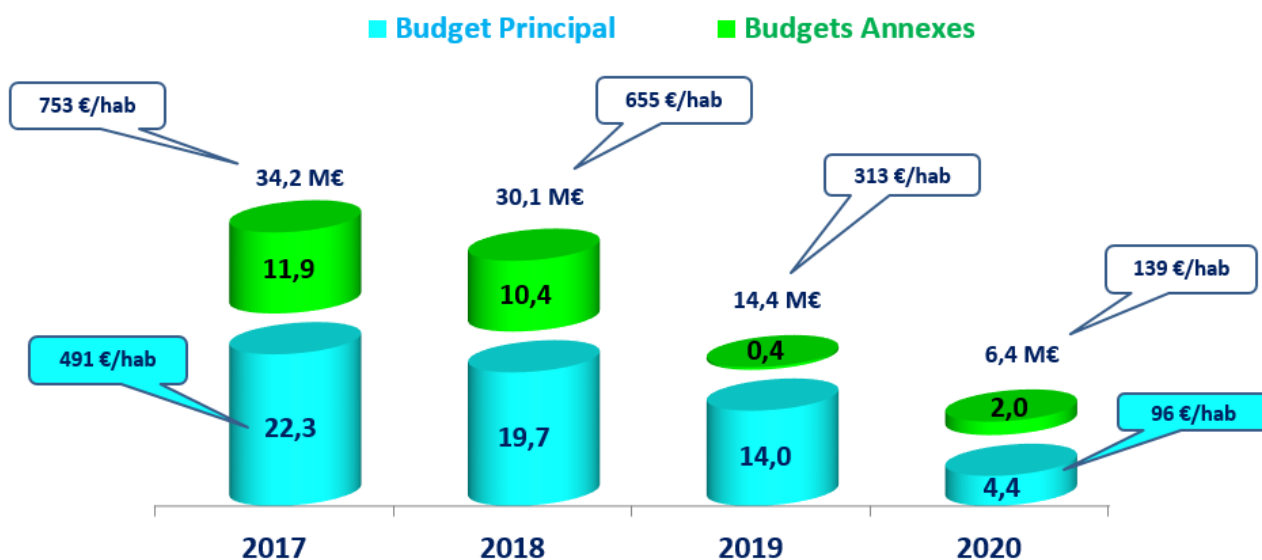
<sup>3</sup> Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

Pour information, **la dette globale consolidée de la Ville** au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (budget principal + budgets annexes), s'établit à 6,4 M€ (contre 14,4 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 30,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018) avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 67 % en taux fixe, 33 % en taux variable index sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 16 ans et 2 mois,
- Son taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera de 0,81 % contre 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Le taux de l'emprunt concernant le budget annexe locaux commerciaux a été renégocié à 1,81 % au lieu de 2,81 % (baisse de la marge à titre commercial),

Remarque : la dette des budgets annexes « Eau (0 €) et assainissement (4,65 M€) » gérés au nom et pour le compte de la CASGBS n'est pas incluse dans les consolidations ni les graphiques

#### *Situation de la dette au 1 janvier n*



En 2020, il n'est pas envisagé de croissance de l'endettement sur le budget principal de la Ville (voir pages 12 et 13).

#### **7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67**

| 67 ➡ -7,67% en 2020  | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|----------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif      | 0,07                                                 | 0,10 | 0,09 |
| Compte Administratif | 0,14                                                 |      | ➡    |

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

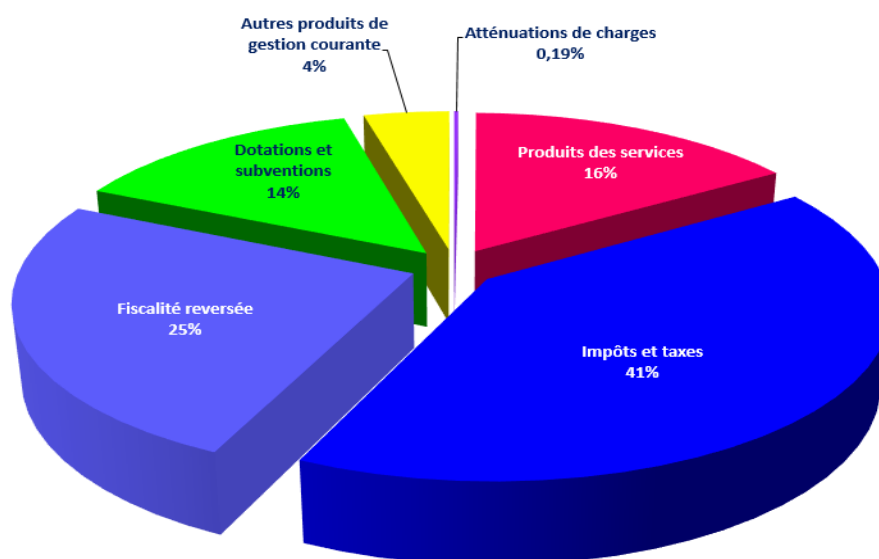
Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 43.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2019 :

|                                                         | BP 2019             | BP 2020             | Évolution<br>BP 2020/BP 2019 |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| 70 Produits des services <sup>4</sup>                   | 10 648 471 €        | 10 994 090 €        | + 3,25 %                     |
| 013 Atténuation de charges                              | 209 908 €           | 130 000 €           | -38,07 %                     |
| 73 Impôts et taxes <sup>5</sup>                         | 28 461 022€         | 28 051 300 €        | -1,44 %                      |
| 7321 Fiscalité reversée<br>Attributions de compensation | 17 231 640 €        | 17 231 640 €        | 0 %                          |
| 74 Dotations et subventions                             | 9 726 497 €         | 9 733 106 €         | + 0,07 %                     |
| 75 Autres produits de gestion courante                  | 2 720 359 €         | 2 842 636 €         | + 4,49 %                     |
| 76 Produits financiers                                  | 5 000€              | 6 000 €             | + 20,00 %                    |
| 77 Produits exceptionnels                               | 112 600 €           | 84 500 €            | -24,96 %                     |
| <b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>         | <b>69 115 497 €</b> | <b>69 073 272 €</b> | <b>-0,06%</b>                |



<sup>4</sup> et <sup>5</sup> Changement de comptabilisation entre 2019 et 2020 (voir information page suivante rubrique « Info »)



*Afin de permettre des comparaisons correctes, il convient de signaler plusieurs changements de comptabilisation réglementaires, parfois pour des montants significatifs qui font apparaître des variations artificielles sur certains comptes : les recettes de redevance d'occupation des terrasses comptabilisées antérieurement au compte 7336 « droits de place », passent désormais sur le compte 70323,*

## 2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

| Chapitre 70 ➡ + 3,25 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|-------|-------|
| Budget Primitif                | 10,23                                                | 10,65 | 10,99 |
| Compte Administratif           | 10,37                                                |       |       |

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés et ou/maintenus en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

| 703 ➡ + 14,63 % en 2020                              | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif (STATIONNEMENT RETRAITÉ 2017 & 2018) | 2,69                                                 | 2,79 | 3,20 |
| Compte Administratif                                 | 3,48                                                 |      |      |

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public ainsi que les droits d'occupation des terrasses depuis 2020 comme signalé en haut de page dans « Info ». On retrouve dans ce compte principalement :

- Les recettes de stationnement de surface et de forfaits post stationnement pour 1,8 M€ (contre 1,7 M€ au BP2019) en incluant le maintien de la mesure de gratuité,
- Les droits de stationnement et les droits de voirie pour 433 k€,
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 587 k€ dont les terrasses pour 312 k€,
- Les concessions dans les cimetières pour 83 k€,
- La refacturation des coûts de structure des budgets annexes d'aménagement pour 130 k€,

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux tournages de film, les redevances annuelles des antennes situées sur les châteaux d'eau.

| 706 ➡ -0,16 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|-----------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif       | 6,41                                                 | 6,49 | 6,48 |
| Compte Administratif  | 5,74                                                 |      |      |

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- La participation des familles pour la restauration scolaire pour 2,25 M€,
- Les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,53 M€,
- La participation des familles pour les crèches pour 1,21 M€,
- La participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,39 M€,
- Les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,66 M€,
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,27 M€,
- Les activités et repas des foyers pour les seniors et cartes royales pour 0,07 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux abonnements de bibliothèque, aux locations d'instruments, aux transports scolaires, aux distributeurs de boissons et friandises....

| 708 ➡ - 4,07 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif        | 1,09                                                 | 1,36 | 1,30                                                                                |
| Compte Administratif   | 1,14                                                 |      |  |

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 23,3 équivalent temps plein (ETP),
- CASGBS : 2,27 ETP,
- École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers : 0,8 ETP.

En dépenses, les coûts correspondants sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes de la Ville sont comptabilisés directement sur les différents budgets annexes concernés.

### 3. IMPOTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITE : CHAPITRE 73

| Chapitre 73 ➡ -0,90 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                  |
|-------------------------------|------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif               | 44,87                                                | 45,69 | 45,28                                                                                 |
| Compte Administratif          | 45,69                                                |       |  |

Depuis l'entrée de la Ville en communauté d'agglomération en 2015, des modifications de périmètre sont intervenues et les répartitions entre les impôts proprement dits et l'attribution de compensation ont été opérées.

Pour mémoire : comme signalé page précédente dans la rubrique « Info », étaient inclus dans ce compte en 2019 les droits d'occupation des terrasses (306 k€).

#### Les impôts et taxes

| 731-733-734-735 ➡ -1,30 % en 2020                    | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                  |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif (STATIONNEMENT RETRAITÉ 2017 & 2018) | 24,89                                                | 25,28 | 24,95                                                                                 |
| Compte Administratif                                 | 24,51                                                |       |  |



 Pour mémoire, la fiscalité locale désormais perçue par l'EPCI et qui n'est plus inscrite au BP de la Ville est la suivante :

- En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCOT, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF.....).
- En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 a été transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la nouvelle intercommunalité. La dynamique fiscale est désormais perçue par l'EPCI.

**La politique fiscale harmonisée de la commune nouvelle** a été votée par le Conseil Municipal en septembre 2019 pour une mise en œuvre en 2020.

Rappelons que la taxe d'habitation des résidences principales, sera supprimée totalement en 2020 pour les foyers concernés par la première étape de la réforme (80 % des foyers en fonction de leur revenu fiscal de référence) et à l'horizon 2023 pour les 20 % des foyers restants.

**En 2020, la politique fiscale globale de la commune nouvelle** votée en septembre 2019 en faveur des foyers (coût pour la Ville 323 k€), s'appliquera avec des taux de fiscalité et d'abattements harmonisés toujours très en deçà des taux moyens de la strate et nationaux :

| <u>Taux de taxe d'habitation</u> |         | <u>Taux taxes foncières</u>      |         | <u>TFPB</u> | <u>TFPNB</u> |
|----------------------------------|---------|----------------------------------|---------|-------------|--------------|
| National 2018                    | 24,54 % | National 2018                    | 21,19 % |             | 49,67 %      |
| Strate 20 000 à 50 000 habitants | 20,00 % | Strate 20 000 à 50 000 habitants | 23,19 % |             | 59,48 %      |
| Saint-Germain-en-Laye            | 12,39 % | Saint-Germain-en-Laye            | 9,97 %  |             | 41,03 %      |

L'hypothèse de croissance des bases fiscales retenue s'élève à 1,4 %, correspondant à la revalorisation nationale des bases par l'État de + 0,9 % et à une croissance naturelle de + 0,5 %.

*Des taux de fiscalité harmonisés en 2020,*  
Avec une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.

### **La fiscalité reversée**

| 732 → 0 % en 2020    | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020  |
|----------------------|------------------------------------------------------|-------|-------|
| Budget Primitif      | 17,13                                                | 17,23 | 17,23 |
| Compte Administratif | 17,13                                                |       | →     |

Depuis 2015, les deux communes historiques perçoivent une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique de leur territoire et au solde positif ou négatif des compétences transférées.

Le montant d'attribution de compensation (AC) 2019 sera reconduit dans l'attente des ajustements éventuels liés à la compétences «Eaux pluviales », soit 17,23 M€. Il est à noter que si le transfert de la compétence « eau pluviale » est effectif en 2020, un ajustement en décision modificative pourrait être nécessaire le cas échéant après travaux de la CLECT.

### **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

| 7381 → -2,52 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|------------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif        | 2,85                                                 | 3,18 | 3,10 |
| Compte Administratif   | 4,05                                                 |      | ↓    |

Depuis 2013, le marché immobilier, saint-germanoï et foulqueusien, s'est maintenu à un bon niveau malgré une situation dégradée à l'échelon national.

Il est rappelé qu'en 2019, ce compte incluait la part départementale 2018 de DMTO de la commune historique de Fourqueux pour 200 k€.

Depuis 2019 l'ensemble des ventes à titre onéreux sur le territoire total de la commune nouvelle a généré une recette de 1,2 % du montant des cessions.

Face à la volatilité de ce secteur, il semble prudent de retenir une hypothèse (hors part départementale 2018) de hausse modérée pour 2020.

#### 4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

| Chapitre 74 ➡ + 0,07 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif                | 9,06                                                 | 9,73 | 9,73 |
| Compte Administratif           | 9,38                                                 |      | ➡    |

De 2019 à 2021, hors dynamique de population, la Ville bénéficie du maintien du montant cumulé de dotation globale de fonctionnement des deux communes historiques et bénéficiera d'une bonification de 5 %.



Pour mémoire : entre 2013 et 2018, la baisse de la DGF consolidée des deux communes historiques a été de -48 %.

Dans les autres comptes du chapitre 74, on retrouve principalement toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonération et de dégrèvement de l'État sur les taxes directes locales soit 555 k€ au BP 2020 contre 531 k€ au BP 2019. Pour mémoire : les dégrèvements spécifiques liés à la suppression progressive de la taxe d'habitation n'impactent pas les comptes de la Ville, ceux-ci étant directement octroyés aux foyers bénéficiaires. La Ville perçoit le produit total de la taxe d'habitation calculé hors dégrèvements liés à la réforme en cours.

#### 5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

| Chapitre 75 ➡ + 4,49 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020 |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|------|
| Budget Primitif                | 2,72                                                 | 2,72 | 2,84 |
| Compte Administratif           | 2,96                                                 |      | ➡    |

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement et de chauffage urbain sont inscrites aux comptes 7572 à 7576 et notamment :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1,05 M€,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 380 k€,
- La redevance chauffage à hauteur de 290 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont inscrites aux comptes **7521 à 7524** et notamment :

- Les revenus des structures sportives pour 36 k€,
- Les revenus des immeubles s'élèvent à 836 k€. Il est à noter qu'à ce stade du BP, les loyers concernant les locaux rue d'Alsace ne sont pas inclus,
- Les revenus des utilisations de salles pour 214 k€.

## 6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

## 7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

| Chapitre 76 ➡ + 20 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019  | 2020                                                                                  |
|------------------------------|------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif              | 0,006                                                | 0,005 | 0,006                                                                                 |
| Compte Administratif         | 0,006                                                |       |  |

Cette inscription correspond aux intérêts de parts sociales (Caisse d'Épargne) et aux dividendes de quelques actions (chemins de fer et I3F).

## 8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

| Chapitre 77 ➡ -24,96 % en 2020 | BP 2018 cumulé<br>Saint-Germain-en-Laye<br>Fourqueux | 2019 | 2020                                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget Primitif                | 0,08                                                 | 0,11 | 0,08                                                                                  |
| Compte Administratif           | 1,78                                                 |      |  |

On retrouve dans ce compte :

- La réversion des droits d'auteur (5 000 €),
- Le remboursement des fluides (eau, électricité, chauffage) (30 k€),
- Le remboursement des assurances (40 k€),
- La vente aux enchères sur Agorastore (5 000 €).

## 9. MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 2,3 M€ contre 2 M€ au BP 2019,
- Les écriture d'ordre de réaménagement des 7 emprunts (sorties et entrées et refinancement des IRA) pour 2,3 M€ qui s'équilibrent et s'annulent en dépenses et en recettes,
- Le virement à la section d'investissement pour 4,13 M€ contre 5,15 M€ au BP 2019.

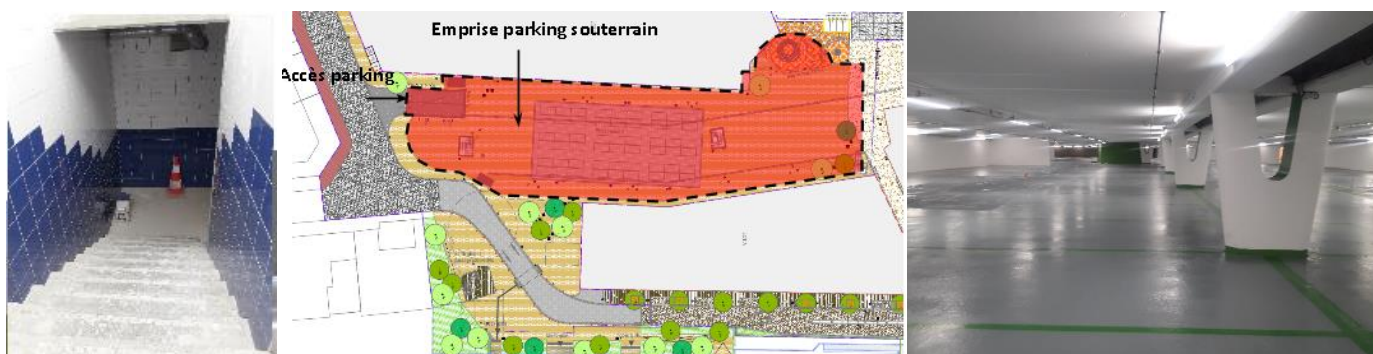
## BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.

Cette opération est donc gérée dans le cadre d'un budget annexe d'aménagement régi par la nomenclature comptable M14. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.

L'année 2019 a été marquée par le démarrage des travaux d'aménagement de la place Michel Péricard. La partie centrale finalisée, une ouverture partielle de la place est prévue début novembre 2019, suite aux réceptions partielles. Les travaux restant à faire au droit des lots A et B seront programmés à partir de début 2020.

Pour le parking souterrain, l'essentiel des travaux, des lots techniques et gros œuvre, est terminé. La livraison est prévue d'ici fin 2019.



L'année 2019 a aussi été marquée par le démarrage des travaux pour :

- ✓ Le lot E (131 logements libres et 12 logements en prix maîtrisés),
- ✓ Le lot D (90 logements libres et 18 logements sociaux),
- ✓ Le lot A4 (résidence hôtelière de 81 logements et commerces au RDC).

Concernant le lot A1, dernier lot de l'opération d'aménagement de la Lisière Pereire, une consultation pour la cession des droits à construire a été lancée courant septembre, pour une remise des offres en novembre 2019.



En 2020, les travaux d'aménagement prévus sont les suivants :

- ✓ Finaliser les travaux de la place Michel Péricard et de la place Frahier,
- ✓ Aménagement du carrefour vers la RN184.



*Future place Michel Péricard*

## **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 2 005 012 €        | 1 356 180 €        |
| Ordre        | 3 610 000 €        | 4 258 832 €        |
| <b>Total</b> | <b>5 615 012 €</b> | <b>5 615 012 €</b> |

### **Les recettes de Fonctionnement :**

- Ventes du lot A1 pour 1,03 M€,
- Subvention 100 quartiers innovants et écologiques pour les espaces publics tranche n°2 (0,33 M€),

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Sont inscrits en travaux 1,66 M€.

En études et en honoraires 0,20 M€ qui correspondent aux dépenses suivantes :

- Maitrise d'œuvre et l'assistance à maitrise d'ouvrage
- Ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'études,
- Coordinateur sécurité et protection de la santé, les contrôles techniques,
- Architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- La masse salariale est inscrite pour 85 k€ et le coût de structure des services supports de la Ville pour 50 k€,
- Divers frais de réception, publicité, sont budgétés pour 9 k€.

## INVESTISSEMENT

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | -                  | 648 832 €          |
| D'ordre      | 4 048 832 €        | 3 400 000 €        |
| <b>Total</b> | <b>4 048 832 €</b> | <b>4 048 832 €</b> |

### **Dépenses d'investissement :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement est nul.

### **Recettes d'investissement :**

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour 649 k€. Il sera annulé lors de l'affectation des résultats 2019.

*Vers un éco-quartier,*

*Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus-value pour la Ville sur une emprise foncière en lisière de forêt.*



## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT QUARTIER HOPITAL

La Ville a choisi de développer une nouvelle opération d'aménagement d'envergure sur le secteur du site de l'hôpital, en plein cœur urbain de cité et en limite du Site Patrimonial Remarquable. Ce projet prendra la forme d'un écoquartier en continuité du centre-ville avec pour objectif la consolidation du nouveau pôle de santé public/privé, le développement d'un pôle commercial en extension et en complément du tissu commerçant du centre-ville ainsi que la création de logements et d'activités économiques diverses.

Afin de garantir une gestion transparente, l'instruction budgétaire et comptable M14 impose que ces opérations soient reprises dans un budget annexe.

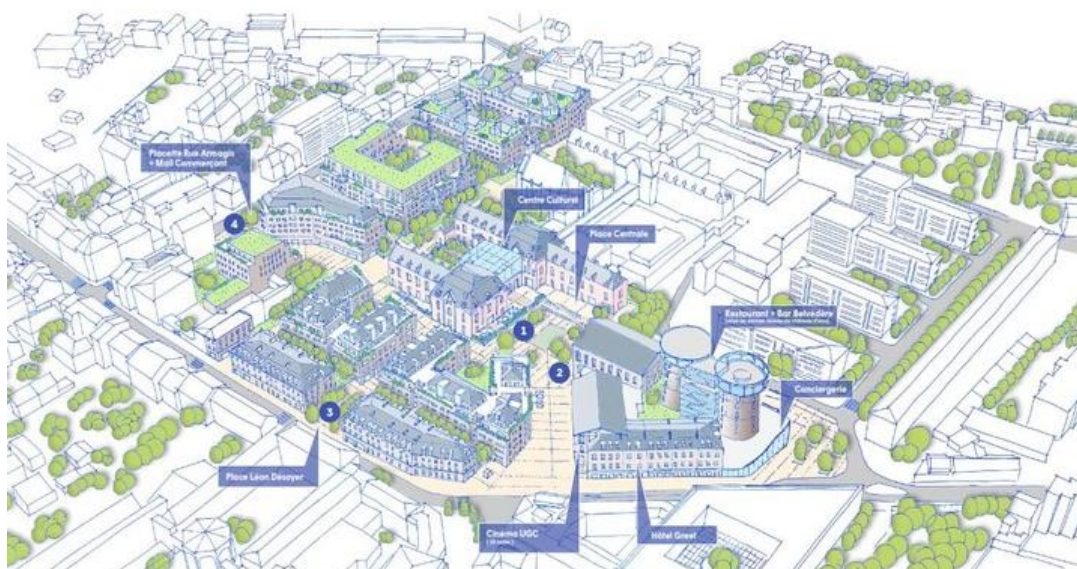
Pour l'aménagement du site de l'hôpital, la Ville a créé un budget annexe en octobre 2018 pour effectuer les opérations budgétaires et comptables relatives à l'acquisition et à la vente des terrains, à leur viabilisation, aux frais d'études, à la gestion de stocks des lots attribués au groupement d'opérateurs et pour les autres frais divers qui seront engagés. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

L'adoption en avril 2013 du projet d'établissement du Centre Hospitalier de Poissy Saint-Germain prévoit le regroupement et la modernisation des activités du centre hospitalier au sud de son périmètre actuel, libérant ainsi un certain nombre de bâtiments. Ce projet de restructuration va engendrer un réaménagement total du secteur. Le site du CHIPS représente une superficie de trois hectares localisés en plein cœur de la ville. Il représente une opportunité unique aux enjeux multiples pour la Ville dans un contexte de pénurie du foncier disponible.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 30 mai 2013, délimité le périmètre d'étude et décidé des modalités de concertation. Une étude de programmation urbaine a été menée entre 2014 et 2016

La Ville et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France se sont ensuite associés dans le cadre d'une convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain.

À l'été 2017, un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage composé de la société TERRIDEV et de l'étude notariale CHEUVREUX a été retenu pour préparer l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018. Le lauréat a été désigné le 11 juillet 2019.







## **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 771 012 €          | -                  |
| Ordre        | 1 713 330 €        | 2 484 342 €        |
| <b>Total</b> | <b>2 484 342 €</b> | <b>2 484 342 €</b> |

### **Les dépenses de fonctionnement**

Elles comprennent :

- En études et en honoraires 402,5 k
- Coût de structure des services supports de la Ville pour 80 k€,
- La masse salariale est inscrite pour 220 k€,
- Divers frais de communication, de contentieux sont budgétés pour 67 k€,
- Les intérêts d'emprunts pour 1,8 k€.

## **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | -                  | 771 012 €          |
| D'ordre      | 2 277 342 €        | 1 506 330 €        |
| <b>Total</b> | <b>2 277 342 €</b> | <b>2 277 342 €</b> |

### **Recettes d'investissement :**

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 771 k€ est inscrit.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette du budget annexe quartier hôpital est de 1,5 M€ (prêt in fine de 3 ans à 0,12 %)

Les écritures d'ordre, en fonctionnement et en investissement, correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2020.

*Vers un nouvel éco-quartier en plein cœur de ville*

## BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

Le budget Fête des Loges est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M14.

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France qui se tient chaque été depuis 1652 de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M14 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes concernant ce modèle économique sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14. Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention d'équilibre du budget principal.



Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses  | Recettes  |
|--------------|-----------|-----------|
| Réelles      | 887 259 € | 887 259 € |
| Ordre        | -         | -         |
| <b>Total</b> | 887 259 € | 887 259 € |

### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les recettes inscrites correspondent à :

- La redevance des petits trains pour 3,9 k€,
- Les droits de places et prestations pour 681 k€,
- La subvention du budget d'équilibre pour 40 k€,
- La refacturation des fluides et transformateurs aux forains pour 151 k€,
- La refacturation d'installation des glissières pour 19 k€.

***Les dépenses de fonctionnement :***

Elles se rapportent principalement à :

- Les dépenses concernant la préparation et le déroulement de la fête pour 421 k€,
- Les dépenses concernant le dispositif de sécurité du site (252 k€)
- Les dépenses de fluides pour 147 k€.
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 67 k€,

Les éventuelles dépenses d'investissement du site sont portées par le budget principal de la Ville. Une quote part d'amortissement sera imputée chaque année sur ce budget.

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de préadmission et assure la coordination avec les médecins et plus largement tous les professionnels de santé qui gravitent autour du patient, la coordinatrice gériatrique, le territoire d'action sociale, le MAIA....,
- Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité,
- 1 infirmière à 80 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise quasi exclusivement des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 19h30, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

En 2019, le conseil municipal du 28 mars a validé les documents de la loi du 2-2002 (le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le DIPEC et le projet de service).

En 2020, dans le cadre du projet urbain du quartier hôpital, le SSIAD emménagera sur un nouveau site et prévoit également de signer une convention avec les services d'hospitalisation à domicile (HAD) pour permettre une prise en charge continue du patient à domicile, que ce soit lors d'un passage de relais ou lors d'une intervention conjointe.

Par ailleurs, il est envisagé des formations en équipe sur la bientraitance, sur les gestes et postures lors de manutention des personnes âgées pour une amélioration de la qualité du service.

## **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses         |                  | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 512 958 €        | Réelles          | 415 526 €        |
| D'ordre      | 2 500 €          | Excédent reporté | 99 932 €         |
| <b>Total</b> | <b>515 458 €</b> | <b>Total</b>     | <b>515 458 €</b> |

## **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses       |              | Recettes       |
|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Réelles      | 2 500 €        | Réelles      | 0 €            |
| D'ordre      | 0 €            | D'ordre      | 2 500 €        |
| <b>Total</b> | <b>2 500 €</b> | <b>Total</b> | <b>2 500 €</b> |

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par l'agence régionale de la santé. Dans le cas contraire, il sera ajusté en décision modificative.

Pour mémoire, au stade du BP, le budget intègre la reprise de résultat de l'exercice n-2.

## BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget annexe est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 11 262 €        | 36 000 €        |
| Ordre        | 24 738 €        |                 |
| <b>Total</b> | <b>36 000 €</b> | <b>36 000 €</b> |

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

La recette inscrite correspond au :

- Loyer des immeubles pour 36 k€

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- Charges de copropriété pour 0,2 k€,
- Les intérêts des emprunts pour 9 k€,
- Des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 22,8 k€ dont amortissements pour 1,9 k€.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses        | Recettes        |
|--------------|-----------------|-----------------|
| Réelles      | 26 238 €        | 1 500 €         |
| D'ordre      | -               | 24 738 €        |
| <b>Total</b> | <b>26 238 €</b> | <b>26 238 €</b> |

#### **Recettes d'investissement**

- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 0,1 k€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 1,9 K€ et du virement de la section de fonctionnement pour 22,8 k€,

#### **Dépenses d'investissement :**

Par ailleurs, en 2020 le remboursement du capital de la dette s'élève à 26,2 k€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette du budget annexe Locaux commerciaux est de 0,5 M€.

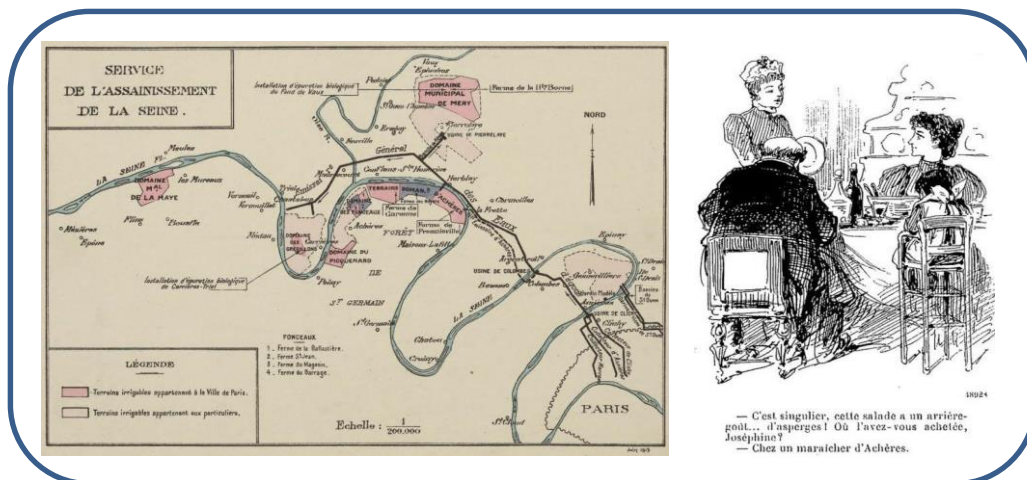


## BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE

Les premiers épandages de la Ville de Paris se sont situés à Gennevilliers (sur l'emprise actuelle du Port de Gennevilliers). Ceux-ci se révélant trop exsangues, c'est le 2 mars 1876 que le Conseil Municipal de Paris décide que « les eaux sales de la Ville soient rejetées en forêt de Saint Germain ».

Malgré les oppositions successives du Docteur René LARGER (de Maisons-Laffitte) au titre de la Société de Médecine Publique, puis du député Frédéric PASSY, et du Maire de Saint-Germain-en-Laye, Gabriel de MORTILLET, le projet est approuvé en janvier 1885 par le Ministre de l'Agriculture.

S'ensuivra une imposante manifestation en juin 1886 et de très nombreuses contestations «écologiques». Mais la parution au Journal Officiel rend exécutoire l'opération le 5 avril 1889 et nécessitera une déforestation du site d'environ 340 hectares.



En juillet 1895, l'aqueduc d'Achères (l'émissaire) est inauguré et les premiers épandages ont lieu, donnant naissance à une plaine agricole, qualifiée de « champ des miracles où, inondée de soleil, surgit un océan de carottes, de haricots et de plants de pomme de terre ,... où de grands bœufs roux ruminent ».

Dans le cadre de sa gestion active patrimoniale, la Ville de Paris propriétaire du foncier a déjà cédé plusieurs emprises à :

- ✓ Achères pour son projet « Port Seine Ouest »,
- ✓ Triel pour ses projets « port fluvial et d'activité économique »,
- ✓ Carrières-sous-Poissy pour la réalisation du « Parc du peuple de l'herbe »,
- ✓ Pierrelaye pour son projet métropolitain de reforestation de 1 100 hectares.

A ce jour le SIAAP n'a plus besoin de 300 hectares : 150 hectares à l'est d'Achères (acquis par le Département des Yvelines pour le compte de la commune) et 150 hectares au nord Saint-Germain-en-Laye. Le sous-sol de ces terrains abrite un gisement de granulats qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique par la Ville de Paris. L'ensemble de la zone d'étude est pollué à des degrés divers, à la suite de leur exploitation par le SIAAP.

Aussi, la Ville de Saint-Germain-en-Laye envisage d'acquérir des emprises foncières d'une surface totale d'environ 150 hectares au nord de la Commune pour exploiter le gisement de granulats présent en sous-sol. Outre l'exploitation, les objectifs de la Ville sont de :

- ✓ Trouver un mode opératoire d'exploitation du sous-sol qui puisse présenter le meilleur bilan écologique et financier à travers l'exploitation des granulats tout en permettant de dépolluer le site,
- ✓ Sur la base du site dépollué, trouver un projet pour opérer une reconquête écologique et forestière ainsi qu'une zone d'accueil de compensation.



Afin de garantir une gestion budgétairement et comptablement correcte de ce projet en assurant une transparence complète des flux et de se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble des dépenses et recettes sera repris dans un budget annexe soumis à la nomenclature budgétaire M4 sans personnalité morale propre mais doté d'une autonomie financière. Ce budget annexe est assujetti à la T.V.A. En 2020, ce budget annexe est doté pour la première fois.

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses       | Recettes       |
|--------------|----------------|----------------|
| Réelles      | 2 000 €        | 2 000 €        |
| Ordre        | -              | -              |
| <b>Total</b> | <b>2 000 €</b> | <b>2 000 €</b> |

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

En 2020, une recette de 2 k€ est prévue qui sera annulée au cours de l'exercice 2020 par une affectation du budget principal de la Ville.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

En 2020, les dépenses prévues sont de 2 k€ pour les intérêts d'emprunt.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses         | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 100 000 €        | 100 000 €        |
| D'ordre      |                  |                  |
| <b>Total</b> | <b>100 000 €</b> | <b>100 000 €</b> |

#### **Recettes d'investissement :**

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 100 k€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement.

#### **Dépenses d'investissement :**

En 2020, il est inscrit 100 k€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique du projet.

*Un futur investissement productif pour la Ville  
qui permettra à terme une reconquête écologique*

## **BUDGETS ANNEXES VOTES POUR LE COMPTE DE LA CASGBS**

En l'état des textes en vigueur au moment de la rédaction de ce rapport et dans l'attente de la promulgation de la loi « Engagement et Proximité », les compétences « Eau et Assainissement » seraient transférées à la CASGBS au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces budgets feront l'objet d'une décision modificative courant 2020 pour ajuster les flux financiers nécessaires entre la Ville et l'Agglomération en fonction du montage juridique qui sera retenu

## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49. Les deux budgets pré existants dans les communes historiques ont été fusionnés dans ce même budget annexe.



### FONCTIONNEMENT

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 432 040 €          | 1 111 500 €        |
| Ordre        | 679 460 €          | -                  |
| <b>Total</b> | <b>1 111 500 €</b> | <b>1 111 500 €</b> |

#### *Les recettes de Fonctionnement :*

Les principales recettes de cette section proviennent de quatre ressources :

Les redevances d'assainissement, assises sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement, sont inscrites selon les tarifs votés par les communes historiques en lien avec les travaux et entretien programmés.

En 2020, les prix au m<sup>3</sup> de la surtaxe communale votés par les deux communes historiques seront maintenus (Saint-Germain-en-Laye (0,30 cts) et Fourqueux (0,40 cts)).

Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement globale budgété pour 2020 est de 832 k€ contre 715 k€ en 2019.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 60 000 €.

La refacturation des contrôles pour 154 k€ contre 141 k€ en 2019.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite de 65 k€ contre 43 k€ en 2019.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- Les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles...) pour 295 k€,
- Les contrats de maintenances pour 40 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 65 k€,
- Les intérêts des emprunts pour 31 k€,
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 400 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour 279 k€,

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 2 461 000 €        | 1 781 540 €        |
| Ordre        | -                  | 679 460 €          |
| <b>Total</b> | <b>2 461 000 €</b> | <b>2 461 000 €</b> |

### **Recettes d'investissement :**

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 315 k€,
- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 300 k€,
- Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 1,2 M€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 400 k€, et du virement de la section de fonctionnement pour 279 k€,

### **Dépenses d'investissement :**

Pour 2020, le budget d'investissement sera consacré à la cinquième tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, aux travaux courants et aux interventions d'urgence.

Pour 2020 une 5<sup>ème</sup> tranche de 2,17 M€ est inscrite au titre de la réhabilitation des collecteurs suivants :

- Rue d'Hennemont,
- Rue Clos Magloire,
- Rue Gaucher

Par ailleurs, en 2020 le remboursement du capital de la dette s'élève à 285 k€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette du budget annexe d'Assainissement est de 4,4 M€.

*Compétence transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020... à confirmer*

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget eau potable est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.

Depuis 2015, l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau potable sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable.

Ce budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M49 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget annexe est alimenté par les produits de la surtaxe communale dont les prix au m<sup>3</sup> votés par les deux communes historiques seront maintenus (Saint-Germain-en-Laye (0,16 cts) et Fourqueux (0,16 cts)).

Cette surtaxe est perçue directement auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Les dépenses de la Ville sont effectuées dans l'intérêt du service de l'eau.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

|              | Dépenses         | Recettes         |
|--------------|------------------|------------------|
| Réelles      | 64 012 €         | 424 012 €        |
| Ordre        | 360 000 €        | -                |
| <b>Total</b> | <b>424 012 €</b> | <b>424 012 €</b> |

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les recettes inscrites correspondent à :

- La taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 424 k€, dont le prix au m<sup>3</sup> sera maintenu au niveau de 2019 soit 0,16 cts sur l'ensemble du territoire.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- L'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 33 k€,
- La masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 23 k€,
- Les intérêts des emprunts pour 3 k€,
- Des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 350 k€ et la dotation aux amortissements pour 10 k€.

### **INVESTISSEMENT**

|              | Dépenses           | Recettes           |
|--------------|--------------------|--------------------|
| Réelles      | 4 832 000 €        | 4 472 000 €        |
| D'ordre      | 0 €                | 360 000 €          |
| <b>Total</b> | <b>4 832 000 €</b> | <b>4 832 000 €</b> |

***Recettes d'investissement :***

Les recettes inscrites correspondent à :

- Un emprunt pour 4,47 M€
- En recettes d'ordre, le virement de la section de fonctionnement pour 350 k€ et la dotation aux amortissements pour 10 k€,
- L'annuité en capital de l'emprunt pour 200 k€.

***Dépenses d'investissement :***

En 2020, le budget d'investissement sera consacré notamment :

- Au remplacement de bornes incendie et à des travaux divers pour 10 k€,
- Aux études pour le forage pour 237 k€,
- Aux travaux d'unité de defférisation, du réservoir et de sécurisation des réseaux pour le forage pour 4,39 M€,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette du budget annexe Eau Potable est nul.



*Compétence transférée à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020... à confirmer*

# CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

## SYNTHESE DES INSCRIPTIONS 2020

### BUDGET VILLE + BUDGETS ANNEXES

| SECTION                       | BP 2019             | BP 2020              | VARIATION    |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>         |                     |                      |              |
| DEPENSES                      | 23 398 038 €        | 23 562 417 €         | 0,70%        |
| RECETTES                      | 23 398 038 €        | 23 562 417 €         | 0,70%        |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>         |                     |                      |              |
| DEPENSES                      | 75 588 380 €        | 78 613 343 €         | 4,00%        |
| RECETTES                      | 75 588 380 €        | 78 613 343 €         | 4,00%        |
| <b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b> | <b>98 986 418 €</b> | <b>102 175 761 €</b> | <b>3,22%</b> |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES</b> | <b>98 986 418 €</b> | <b>102 175 761 €</b> | <b>3,22%</b> |

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les écoquartiers de la Lisière Pereire et du Quartier hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

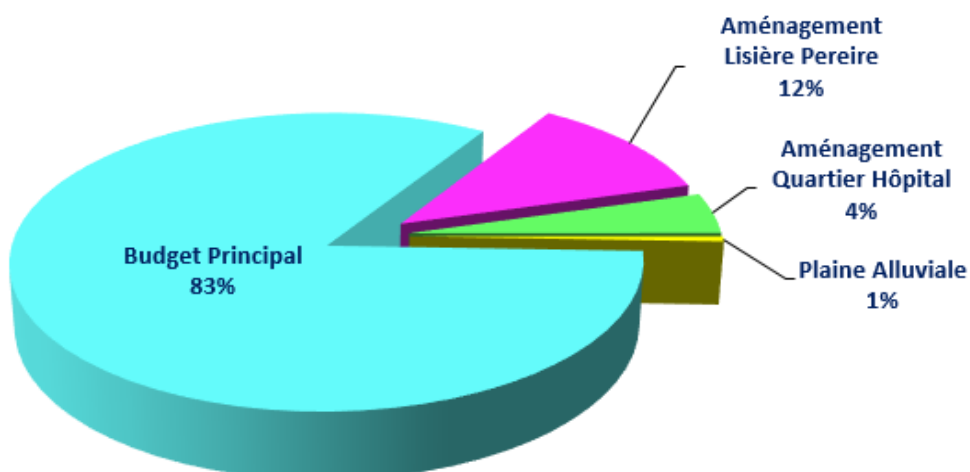
Par ailleurs, il convient de noter que les budgets Eau et Assainissement ne sont pas repris dans cette synthèse. Les données chiffrées se trouvent pages 57 à 60.

### DEPENSES D'EQUIPEMENT GLOBALISEES

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène depuis de nombreuses années une politique d'investissement ambitieuse avec pour principaux objectifs de préserver et mettre en valeur le cadre urbain, développer et moderniser les équipements au bénéfice des usagers, le tout en étant attentif à l'équilibre des quartiers autour de 3 axes majeurs :

- ✓ Une Ville de l'excellence éducative : faire de Saint-Germain-en-Laye une ville scolaire et universitaire,
- ✓ Une Ville nature : réinvestir la forêt et la faire classer en forêt de protection pour préserver le poumon vert de l'ouest parisien,
- ✓ Une Ville patrimoniale et commerciale : revitaliser l'hypercentre et poursuivre la piétonisation avec une plus forte approche qualitative et un soutien aux commerces.

**Hors reports, les dépenses d'équipement** globalisées (budget principal + budgets annexes) inscrites s'établissent à 17,3 M€.



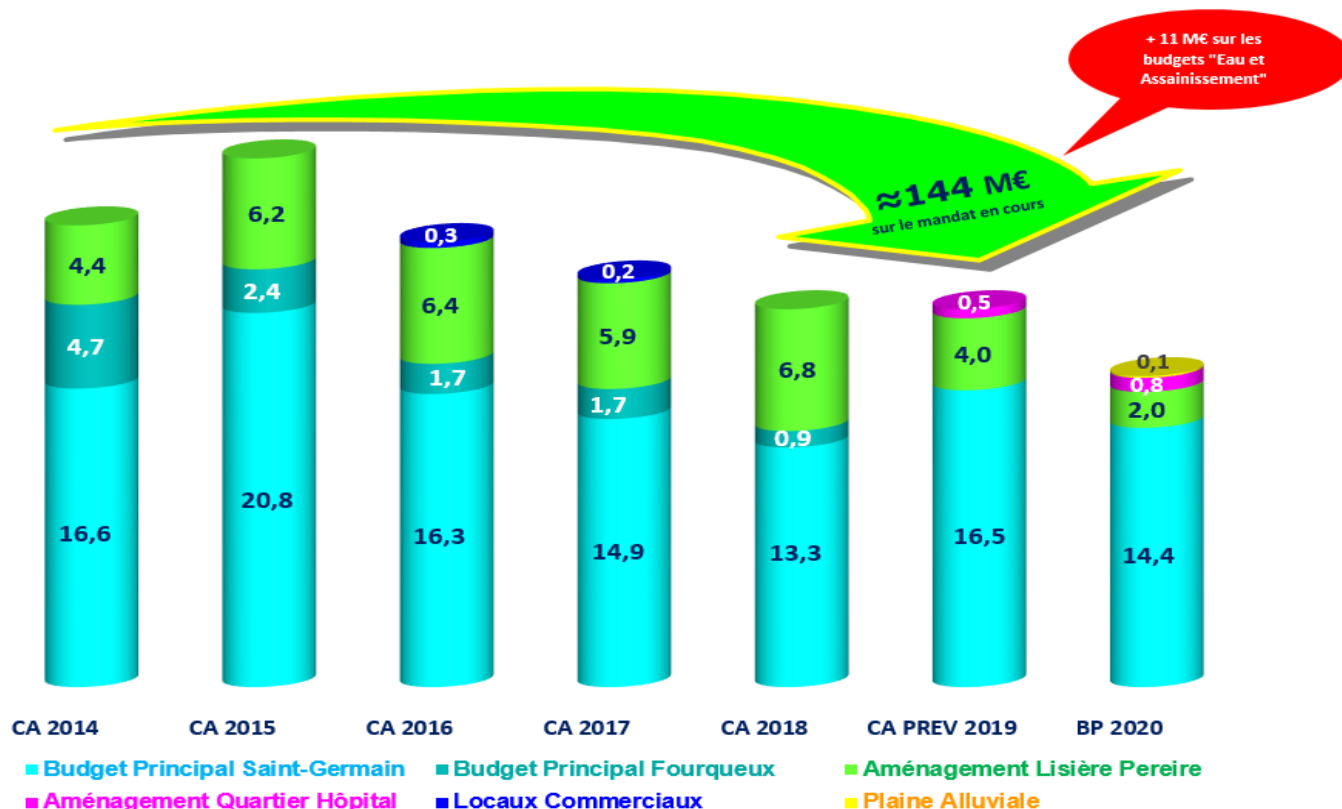


## DEPENSES EQUIPEMENT

| Ville                               | CA 2014             | CA 2015             | CA 2016             | CA 2017             | CA 2018             | PREV CA 2019        | BP 2020             | Var 2020/2019 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Budget Principal                    | 21 249 762 €        | 23 220 645 €        | 17 969 011 €        | 16 570 266 €        | 14 227 590 €        | 16 500 000 €        | 14 405 322 €        | -12,7%        |
| Aménagement Lisière Pereire         | 4 413 339 €         | 6 163 369 €         | 6 438 908 €         | 5 876 999 €         | 6 774 929 €         | 4 000 000 €         | 2 005 012 €         | -49,9%        |
| Aménagement Hôpital                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | 500 000 €           | 771 012 €           | 54,2%         |
| Locaux Commerciaux                  | - €                 | - €                 | 326 667 €           | 211 072 €           | - €                 | - €                 | - €                 | 0,0%          |
| Service soins infirmiers à domicile | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | 2 500 €             | 100,0%        |
| Plaine Alluviale                    | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | - €                 | 100 000 €           | 100,0%        |
| <b>Total du budget de la Ville</b>  | <b>25 663 101 €</b> | <b>29 384 014 €</b> | <b>24 734 586 €</b> | <b>22 658 337 €</b> | <b>21 002 519 €</b> | <b>21 000 000 €</b> | <b>17 283 846 €</b> | <b>-17,7%</b> |

La programmation 2020 est axée prioritairement sur :

- ✓ La poursuite de la restructuration et l'extension des groupes scolaires,
- ✓ Les études pour le groupe scolaire Bonnenfant se poursuivront et les travaux débiteront à l'été 2020,
- ✓ La poursuite des études du projet « Cœur des sources »,
- ✓ La mise en valeur de l'hypercentre et de plusieurs espaces publics,
- ✓ Des travaux de développement durable,
- ✓ La finalisation de l'écoquartier de la Lisière Pereire, incluant notamment la finalisation des deux places publiques Michel Péricard et Christiane Frahier,
- ✓ La finalisation de l'étude pour l'extension du cimetière à Fourqueux,
- ✓ Les schémas directeurs pour les deux stades de la Ville : Georges Lefèvre et Claude Bocard,
- ✓ Les études et le début de la rénovation de l'église Sainte Croix et du presbytère,
- ✓ La mise en œuvre opérationnelle de l'opération d'aménagement du quartier de l'hôpital,
- ✓ La poursuite des études en vue de l'exploitation des granulats,
- ✓ La poursuite de la mise en œuvre d'un plan sécurité,
- ✓ L'étude de réaménagement de la maison natale Claude Debussy,
- ✓ Le gros entretien des bâtiments et de la voirie.



Une politique d'investissement soutenue et soutenable

## LA DETTE CUMULEE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la dette globale de la Ville (budget principal + budgets annexes), s'établit à 6,4 M€.

La structure de la dette globale est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 67 % en taux fixe, 33 % en taux variable index sur le livret A,
- Sa durée résiduelle est de 16 ans et 2 mois,
- Son taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera de 0,81 % contre 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

| <div>€</div> DETTE PROPRE           |                     |                     |                     |                    |               |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------|
| Ville                               | 01/01/2017          | 01/01/2018          | 01/01/2019          | 01/01/2020         | Var 2020/2019 |
| Budget Principal                    | 22 306 896 €        | 19 651 038 €        | 14 011 721 €        | 4 418 574 €        | -68,5%        |
| Aménagement Lisière Pereire         | 11 500 000 €        | 10 000 000 €        | - €                 | - €                | 0,0%          |
| Aménagement Quartier Hôpital        | - €                 | - €                 | - €                 | 1 500 000 €        | 100,0%        |
| Fête des Loges                      | - €                 | - €                 | - €                 | - €                | 0,0%          |
| Service soins infirmiers à domicile | - €                 | - €                 | - €                 | - €                | 0,0%          |
| Locaux commerciaux                  | 425 386 €           | 406 386 €           | 387 786 €           | 486 208 €          | 25,4%         |
| Plaine Nord                         | -                   | -                   | -                   | - €                | 0,0%          |
| <b>Total du budget de la Ville</b>  | <b>34 232 282 €</b> | <b>30 057 424 €</b> | <b>14 399 507 €</b> | <b>6 404 782 €</b> | <b>-55,5%</b> |

L'encours de la dette cumulée est de 139 € par habitant.

Il est à noter que la moyenne de la strate en 2018 pour les seuls budgets principaux (dernière valeur connue) était de 1 036 € par habitant.

